



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPES externe et CAPES – CAFEP

Section : documentation

Session 2022

Rapport de jury présenté par :

Elisabeth Carrara, présidente du jury
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche
Bérengère Stassin, vice-présidente du jury
Florence Canet, secrétaire générale du jury
Bénédicte Favron, secrétaire générale du jury

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

La session 2022 marque l'entrée en vigueur d'un nouveau cadre de recrutement et des épreuves du concours définies par l'arrêté du 25 janvier 2021¹. A l'appui du bilan de la session écoulée, ce rapport précise les attendus de chacune des épreuves et formule des conseils, que j'espère utiles, pour la préparation des candidats à la session 2023. C'est à eux et à leurs formateurs qu'il s'adresse en premier lieu.

Avant de développer l'analyse de la session écoulée, arrivée au terme de mon mandat, je tiens à remercier très chaleureusement celles et ceux qui m'ont accompagnée au sein du directoire au cours des quatre années durant lesquelles j'ai eu l'honneur de présider ce concours : les deux vice-présidents qui se sont succédé, Vincent Liquète et Bérengère Stassin, les trois secrétaires générales Florence Canet, Bénédicte Favron, et Aude Thépault. Leurs compétences professionnelles, leur engagement et leurs qualités humaines ont été particulièrement précieux pour la conduite de ma mission de présidente, ils ont permis que chacune des sessions se déroule dans les meilleures conditions.

Ma reconnaissance va plus largement à l'ensemble des membres du jury pour le sérieux avec lequel chacun s'est acquitté de sa mission et le sens du service public qui a animé ce collectif pour garantir la qualité du recrutement des professeurs documentalistes, dans le souci de l'intérêt des élèves.

Enfin, la bonne tenue d'un concours repose sur l'efficacité d'un travail d'équipe qui associe la sous-direction du recrutement (bureau DGRH-D3) de la direction générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et les établissements d'accueil des épreuves d'admission – lycée Libergier et site CANOPÉ de Reims.

Ces quatre années à la présidence du concours m'ont permis d'apprécier la qualité des prestations des lauréats et leur motivation pour s'engager dans les missions de professeur documentaliste. Je leur souhaite de trouver beaucoup de satisfactions dans leur métier et leur fais confiance pour contribuer à la qualité du service public d'éducation.

Elisabeth Carrara, présidente du jury
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075486>

Table des matières

Partie 1 : Informations générales sur le concours	6
1. Le jury et ses attendus	6
1.1 Composition du jury	6
1.2 Un recrutement de cadres en responsabilité d'élèves au sein d'une équipe pédagogique et d'une communauté éducative	7
2. Statistiques du concours	9
2.1 Statistiques générales.....	9
2.3 Quelques informations sur les candidats.....	10
Partie 2 : Les épreuves d'admissibilité du concours.....	11
1. Remarques générales sur les deux épreuves	11
2. Epreuve disciplinaire	12
2.1 Les attendus généraux.....	12
2.2 Éléments de corrigé pour l'épreuve disciplinaire - session 2022.....	14
2.2.1 Analyse du sujet.....	14
2.2.2 Proposition de corrigé n° 1	15
2.2.3 Proposition de corrigé n° 2	18
3. Épreuve disciplinaire appliquée – session 2022	21
3.1 Remarques générales	23
3.2 Indications de correction relatives au sujet de la session 2022	27
3.3 Remarques sur les prestations et conseils aux candidats.....	40
Partie 3 : Les épreuves d'admission.....	41
1. Remarques générales sur les attendus des deux épreuves	41
2. L'épreuve 1 d'admission : la leçon.....	41
2.1. Rappel du texte réglementant l'épreuve.....	41
2.2. Remarques générales sur l'épreuve 1.....	42
2.3. Modalités pratiques.....	42
2.3.1. Temps de préparation : environnement du candidat	43
2.3.2. Le temps d'interrogation	44
2.4. Attendus, remarques et conseils aux candidats	45
2.4.1. Pendant les deux heures de préparation.....	45
2.4.2. L'exposé de l'épreuve 1	46
2.4.3. L'entretien de l'épreuve 1	50
2.5. Proposition de corrigé à partir d'un sujet de la session 2022	51
3. L'épreuve 2 d'admission : l'entretien	55
3.1. Le texte réglementaire et son analyse	56

3.2.	Bilan et conseils aux candidats.....	61
3.3.	Des exemples de mises en situation soumises aux candidats	62
3.3.1.	Exemple de mise en situation numéro 1.....	63
3.3.2.	Exemple de mise en situation numéro 2.....	65
3.3.3.	Exemple de mise en situation numéro 3.....	66

Partie 1 : Informations générales sur le concours

1. Le jury et ses attendus

1.1 Composition du jury

La composition du jury fait l'objet d'un arrêté annuel (arrêté du 15 mars 2022).

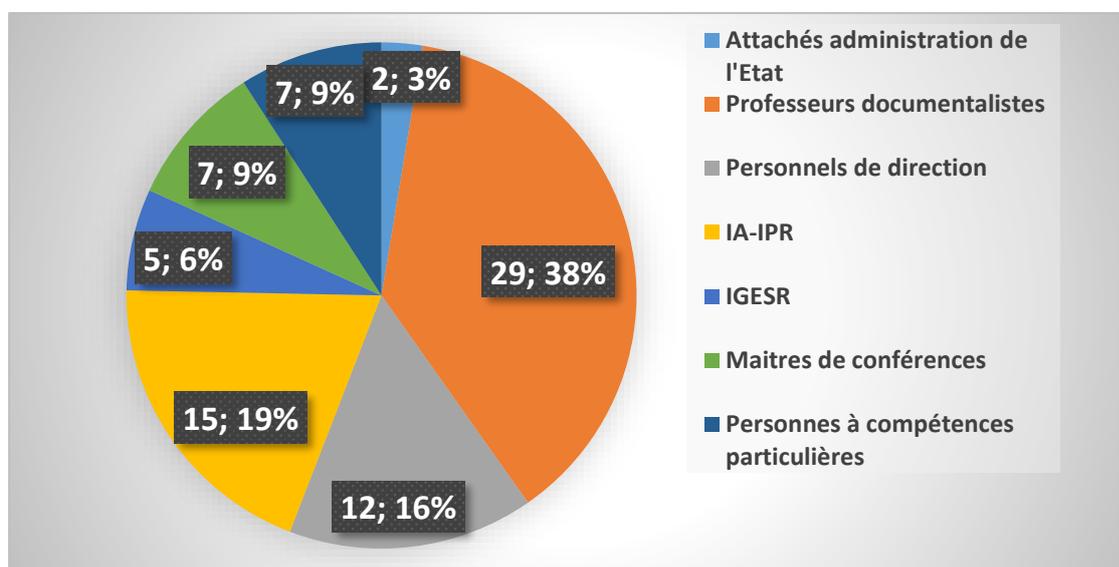
Pour cette session, soixante-quinze personnes issues de vingt-cinq académies, métropolitaines comme ultra-marines, ont participé au jury, parmi elles 56% de femmes et 44% d'hommes.

Le choix du directoire a été de diversifier la composition d'un jury qui, comme chaque année, a été en grande partie renouvelée (46% d'entrants dans le jury).

Les membres du jury relèvent de plusieurs corps du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS). De plus, des personnalités relevant d'autres ministères ou exerçant dans l'enseignement privé sous contrat siègent au sein du jury. Le poids des représentants de l'enseignement supérieur a été renforcé affirmant ainsi l'attachement du directoire aux savoirs académiques et à la participation de ceux qui les portent. La part des professeurs documentalistes reste cependant la plus importante. Présents sur chacune des épreuves et dans chacune des commissions, ils apportent leur expertise et leur regard de praticiens. Pour mieux répondre aux exigences des nouvelles épreuves, bénéficier de leur connaissance du système éducatif et des attentes de celui-ci quant au recrutement de futurs professeurs, ainsi que de leur approche des missions des professeurs documentalistes, la part des personnels d'encadrement, inspecteurs et personnels de direction, a également été renforcée. Enfin, conformément à l'arrêté du 25 janvier 2021, deux personnels administratifs relevant du MENJS ont participé aux interrogations des candidats pour l'épreuve orale d'entretien avec le jury. Par leurs compétences spécifiques (expérience en matière de gestion des ressources humaines), ils ont contribué à enrichir les travaux de préparation des interrogations ainsi que l'évaluation des candidats.

Ce sont donc des regards croisés qui sont portés sur les prestations des candidats, par des professionnels qui tous connaissent les missions des professeurs documentalistes, pour beaucoup les exercent et pour d'autres travaillent avec eux au quotidien.

Pour cette session, la composition par corps d'origine du jury était la suivante :



Les épreuves écrites font l'objet d'une double correction par un binôme de correcteurs de profils différents. Le directeur accorde une grande importance à la composition des binômes de correction et des commissions d'interrogation des épreuves d'admission. Il s'attache autant que possible au respect de la parité au sein des commissions lors des épreuves orales.

1.2 Un recrutement de cadres en responsabilité d'élèves au sein d'une équipe pédagogique et d'une communauté éducative

Le concours recrute des cadres A de l'éducation nationale

Il est attendu des candidats qu'ils fassent preuve de capacités et de connaissances correspondant à un tel niveau de recrutement, en particulier :

- Une qualité de réflexion : c'est-à-dire une réflexion structurée, appuyée sur des contenus (connaissances scientifiques, factuelles) ;
- Une capacité à exprimer sa pensée : clarté du propos, à l'écrit comme à l'oral, qualité d'expression (orthographe, syntaxe, lexique, registre de langue) ;
- Une capacité de communication : savoir susciter l'intérêt pour son propos et répondre à une question de façon claire et précise, ce qui implique de bien la cerner en respectant les attendus du sujet de chaque épreuve ;
- Une capacité à problématiser les sujets à l'écrit comme à l'oral, pour adopter un angle de traitement qui donne sens au plan que le candidat choisira d'adopter, serve de fil conducteur à la démonstration, mette en évidence la diversité des approches et des questions soulevées pour apporter une réponse argumentée ;
- Une connaissance et une compréhension des enjeux et questionnements actuels du système éducatif, de son histoire, de son évolution, de son actualité, de ses acteurs et partenaires, des valeurs qui le fondent et dont il est porteur. Cette connaissance implique un suivi de l'actualité, du système éducatif et de la réflexion scientifique, et une capacité du candidat à la mettre en perspective pour cerner et analyser les enjeux des sujets proposés au fil des différentes épreuves, pour percevoir la complexité et la diversité des approches possibles ;
- La posture éthique et la connaissance des règles déontologiques que l'on est en droit d'exiger d'un futur fonctionnaire, qui plus est lorsqu'il aura la responsabilité d'élèves.

Un recrutement de professeurs documentalistes

La connaissance des textes de référence est indispensable : référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation de 2013, circulaire de missions des professeurs documentalistes de 2017 et de façon plus générale les principaux textes donnant à voir la politique éducative actuelle de la France. Cette connaissance ne peut se limiter à une simple énonciation du contenu de ces textes. Il est attendu du candidat qu'il en ait fait l'analyse, les ait mis en perspective avec la connaissance du terrain acquise grâce à ses observations, ses échanges avec des professionnels, mais aussi aux stages ou pratiques en pleine responsabilité dans le cadre d'une formation en alternance.

La maîtrise des savoirs académiques, relatifs notamment au champ des sciences de l'information et de la communication (SIC), constitue également un élément crucial dans la réussite des épreuves. Des travaux et auteurs de disciplines scientifiques connexes s'intéressant aux questions d'information, de

communication, des sciences de l'éducation, de psychologie de l'adolescent et d'apprentissage devront être également considérés.

Les compositions écrites, les exposés ainsi que les entretiens lors des épreuves d'admission sont l'occasion, pour les candidats, de valoriser leurs connaissances, leur perception et leur réflexion sur les missions, les responsabilités particulières et le positionnement des professeurs documentalistes dans les établissements scolaires. Il s'agit aussi de faire la preuve de leur motivation, de la façon dont leur parcours et les compétences acquises leur permettent de se projeter et d'être en mesure d'assumer les missions d'un professeur documentaliste.

Des concours externes

Le CAPES et le CAFEP sont des concours externes, il n'est donc pas attendu du candidat qu'il ait déjà une expérience professionnelle en tant que professeur documentaliste en responsabilité. Toutefois, ce concours conduit à l'entrée dans un métier et des missions qui induisent dès la rentrée scolaire suivante la responsabilité d'élèves. Il est indispensable que le candidat se soit forgé une vision de la réalité du terrain d'exercice. Celle-ci peut se construire durant la préparation du concours, *a minima* en ménageant des temps d'observation en établissement scolaire et des rencontres avec des professionnels, aussi bien professeurs documentalistes qu'autres membres de la communauté éducative avec lesquels ceux-ci sont appelés à travailler au quotidien.

Par ailleurs, les maquettes de concours qui sont mises en œuvre à partir de cette session répondent à une volonté de préprofessionnalisation progressive en cohérence avec les nouvelles modalités de la formation au sein des masters MEEF. Plus concrètement, la possibilité de bénéficier de stages de 18 semaines au cours des deux années du master ou de se saisir de l'offre d'une formation en alternance induit une attente en termes de connaissances et de compréhension des missions des professeurs ainsi que du cadre dans lequel elles s'exercent (EPL et Système éducatif). En outre, le concours se situe dorénavant en fin de M2, ce qui implique un niveau d'exigence plus marqué en termes de connaissances, une appréhension plus concrète des missions des professeurs documentalistes, des valeurs qui portent le système éducatif et que tout professeur s'engage à porter.

De fait, la connaissance de l'environnement professionnel d'un professeur documentaliste est indispensable et facilite une bonne appréhension des attendus du concours. Plusieurs éléments constituent des supports efficaces de cette projection : la connaissance et l'appropriation des textes, notamment ceux précédemment cités, les stages et l'indispensable analyse qui aura été conduite de cette première expérience, les échanges avec des professionnels. Dans tous les cas, une préparation solide alliant apports scientifiques, didactiques et pédagogiques sera un atout précieux pour répondre aux exigences du concours et se préparer à une prise de fonction en tant que stagiaire.

Chacune des épreuves permet :

- D'évaluer les compétences pédagogiques ;
- De prendre en compte la diversité des parcours des candidats et leur capacité d'analyse et de prise de recul sur celui-ci ;
- De valoriser la connaissance et la compréhension des missions.

De façon générale, les candidats doivent se référer aux programmes et aux dispositifs pédagogiques des collèges et des lycées, en vigueur l'année du concours, ainsi qu'aux instructions, aux textes produits par l'institution et à ceux produits par des structures d'enseignement et de recherche, par des chercheurs. De ce point de vue, le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de distinguer le statut des textes officiels de celui des autres documents auxquels ils peuvent se référer. De même,

il n'est pas inutile de rappeler que les évolutions institutionnelles doivent être connues des candidats qui peuvent alors en envisager les implications dans la pratique professionnelle. Une veille régulière sur ces évolutions se révèle nécessaire. Elle facilitera une mise en perspective des sujets, le cas échéant des documents qui les accompagnent, et des questions posées lors des épreuves orales.

Outre la circulaire de missions, le candidat, en tant que futur professeur documentaliste, doit se référer à des textes officiels tels que celui situant l'EMI dans le système éducatif. Il lui appartient d'appréhender la façon dont les apprentissages informationnels doivent être précisés et pensés dans le cadre d'une progression pédagogique impliquant des phases de diagnostic, de verbalisation et d'évaluation. Pour cela, le candidat peut, par exemple, se référer à la littérature professionnelle émanant en particulier des groupes de travail académiques.

Enfin, comme tout enseignant, le professeur documentaliste appuie son action sur le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les parcours éducatifs. Il l'inscrit dans la perspective du continuum de formation au sein des cycles, en particulier le cycle 3, entre les cycles et, au-delà, dans la perspective des liaisons école – collège, collège-lycée (général, technologique et professionnel) puis enseignement scolaire – enseignement supérieur.

2. Statistiques du concours

2.1 Statistiques générales

	CAPES	CAFEP
Nombre de candidats inscrits	2022 : 765 2021 : 1261 2020 : 1337 2019 : 1600 2018 : 1734	2022 : 162 2021 : 198 2020 : 229 2019 : 266 2018 : 273
ADMISSIBILITE		
Nombre de candidats présents et non éliminés	2022 : 219 2021 : 577 2020 : 600 2019 : 699 2018 : 754	2022 : 38 2021 : 81 2020 : 89 2019 : 106 2018 : 109
Nombre de postes	2022 : 120 2021 : 130 2020 : 130 2019 : 140 2018 : 155	2022 : 22 2021 : 23 2020 : 27 2019 : 24 2018 : 23
Nombre d'admissibles	2022 : 186	2022 : 33
Moyenne du dernier admissible	2021 : 261	2021 : 27
Moyenne candidats	7,07 (7,8)**	6,5 (7,5)**
Moyenne admissibles	10,07 (7,63)**	9,14 (6,5)**
	10,73 (10,95)**	9,64 (10,48)**
ADMISSION		
Nombre de candidats présents	175 (243)**	38 (26)**
Nombre des admis	2022 : 115 2021 : 130 2020 : 130 2019 : 140 2018 : 155	2022 : 9 2021 : 12 2020 : 19 2019 : 19 2018 : 23

Moyenne générale sur 20 du dernier admis	2022 : 9,33 2021 : 9,79 2020 : 11,5 * 2019 : 9,68 2018 : 9,98	2022 : 9,57 2021 : 9,43 2020 : 10,05* 2019 : 8,9 2018 : 8,02
Moyenne générale Admissibles	10,44 (10,53)**	9,06 (9,55)**
Admis	12,06 (12,86)**	12,73 (12,17)**
Moyenne aux épreuves d'admission Admissibles	10,33 (10,31)**	8,61 (9,14)**
Admis	12,39 (13,26)**	14,02 (12,69)**

* Absence d'épreuves orales ** Entre parenthèses et en italiques données de la session 2021

2.3 Quelques informations sur les candidats

La répartition par sexe des candidats est toujours marquée par une forte féminisation. Les hommes représentent moins de 15% du total des admis contre 20% en 2021 alors qu'ils représentaient 18,6% des admissibles. Le taux de réussite² des candidats, 23,07%, est également plus faible que celui des candidates, 38,9%.

REPARTITION PAR SEXE						
	FEMMES			HOMMES		
	Présents	Admissibles	Admis	Présents	Admissibles	Admis
CAPES	249	151	97	78	36	18
CAFEP	45	28	9	14	5	0

Par ailleurs, parmi l'ensemble des candidats, les étudiants inscrits en master MEEF représentent le groupe le plus important (40%). Ils représentant 40% des lauréats du concours contre 65% en 2021. Avec toutefois un taux de réussite³ des admissibles de 80%.

108 admissibles étaient titulaires d'un master et 60 se déclaraient étudiants inscrits en M2 (dont master MEEF) avec des taux de réussite à l'admission respectivement de 54,6% et 78,3%.

Enfin, le plus jeune lauréat est âgé de 24 ans, le plus âgé de 46 ans.

² Nombre d'admis sur nombre de candidats présents aux épreuves d'admissibilité.

³ 46 admis parmi les 57 admissibles ont déclaré être inscrits en master MEEF.

Partie 2 : Les épreuves d'admissibilité du concours

1. Remarques générales sur les deux épreuves

Chaque épreuve doit conduire à rédiger des écrits structurés respectant les éléments formels et réflexifs énoncés dans cette seconde partie du rapport.

L'écrit témoigne de la maîtrise de la langue française par le candidat :

- Sur l'orthographe : une relecture de la copie est absolument indispensable, car un nombre trop important d'erreurs n'est pas acceptable à ce niveau de recrutement. Les copies peuvent être lourdement pénalisées. Le jury rappelle que ces éléments font partie de l'évaluation et renvoie les candidats au référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (Compétence commune « Maîtriser la langue française à des fins de communication »).
- Sur la syntaxe : dans la copie, entièrement rédigée, chaque phrase doit être correctement structurée. Il est recommandé notamment d'utiliser des connecteurs logiques pour fluidifier son propos. Si, dans l'une des épreuves, le candidat choisit d'insérer un tableau ou un graphique, il ne peut s'agir que d'un support qui ne le dispense pas d'une formulation explicite de son contenu et d'une présentation précise du document.
- Sur le lexique : utilisation d'un vocabulaire précis et varié. Par exemple, « internet » et « web » ne signifient pas la même chose.
- Sur le registre de langue : éviter des expressions familières ou triviales, éviter aussi les abréviations abusives : « prof doc », « ensgt », « pol doc » ...
- L'utilisation de sigles répond à une règle : toujours développer le sigle à la première utilisation à l'exception d'acronymes d'autorité (par exemple : CNRS).

Le jury rappelle que la lecture des copies est grandement facilitée par une présentation de qualité : une écriture lisible, soignée, sans ratures ; une rédaction aérée, une distinction notamment des différentes parties de l'épreuve disciplinaire appliquée en les désignant clairement voire en passant à la page suivante. Le travail d'écriture a une fin de communication : une copie lisible indique que son auteur a le souci du lecteur, qualité professionnelle attendue.

Résultats d'ensemble aux deux épreuves d'admission

	Epreuve disciplinaire	Epreuve disciplinaire appliquée
Moyenne générale	8.49 (6.57)*	7.88 (7.65)*
Ecart type	3.91	4.1
Médiane	7.75 (6.1)*	7.75 (7.2)*

* Résultats obtenus par les candidats de la session 2021 aux épreuves 1 et 2 d'admission

CAPES : Moyenne la plus élevée : 16.75 avec épreuve 1 :18 et épreuve 2 : 15.5

Moyenne du / de la 120^{ème} : 9.25

CAFEP : Moyenne la plus élevée : 15.35 avec épreuve 1 :14.2 et épreuve 2 : 16.5

ème
Moyenne du / de la 22 : 8.17

Parmi les candidats ayant composé, 82 ont obtenu une note inférieure ou égale à 5 à l'une ou aux deux épreuves et ont de ce fait été éliminés. Il est à noter que les copies auxquelles une note inférieure à 5 a été attribuée ont fait l'objet d'une attention particulière lors de la phase d'harmonisation. Les appréciations portées sur chaque copie ont été lues avec la plus grande attention et les copies dont la note se situait entre 4 et 5 ont été relues et ont pratiquement toutes vu leur note confirmée.

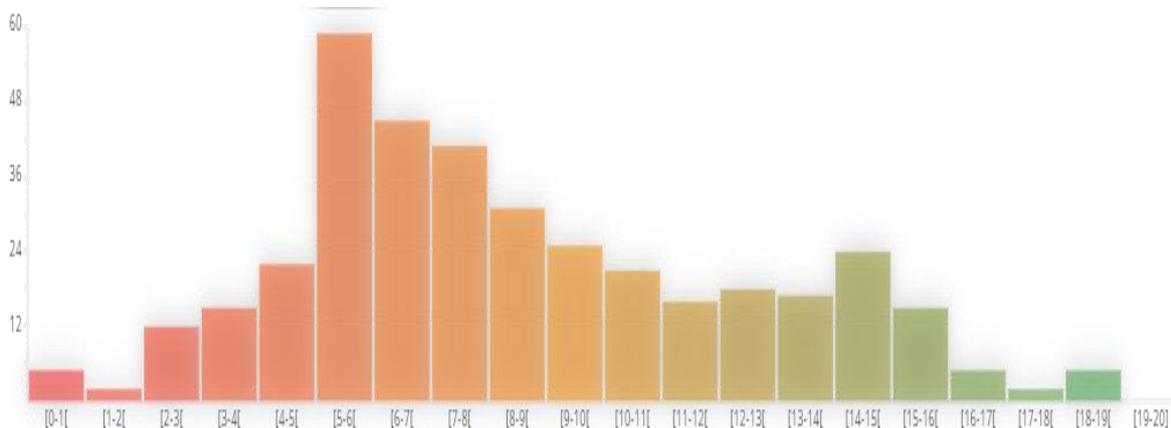
2. Epreuve disciplinaire

L'épreuve disciplinaire vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires en sciences de l'information et de la communication du candidat. A partir d'un ou plusieurs extraits de texte(s) d'un même auteur, le candidat rédige une composition qui propose une problématique, une analyse et une mise en discussion en mobilisant ses savoirs scientifiques. Il s'attache à montrer en quoi la thématique retenue renvoie à la réalité du contexte scolaire du système éducatif français contemporain et des missions du professeur documentaliste. Il peut le cas échéant s'appuyer sur son expérience professionnelle et/ou ses observations de situations professionnelles.

Durée : 5 heures

Coefficient : 2. L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Epreuve disciplinaire - répartition des notes des candidats de la session 2022



2.1 Les attendus généraux

L'épreuve disciplinaire consiste pour le candidat à rédiger une composition à partir d'un extrait de texte ou de plusieurs extraits de texte d'un même auteur. Cet auteur est un chercheur en sciences de l'information et de la communication (SIC) ou bien appartient à une discipline connexe (sciences de l'éducation, sociologie...). L'extrait de texte porte nécessairement sur une thématique ancrée dans le champ des SIC. Il peut donc concerner l'un ou l'autre des domaines suivants : théories de l'information et/ou de la communication, histoire du livre et des médias, société et culture de l'information, droit de l'information et ses applications, déontologie, économie de l'information et du livre, information scientifique et technique, médias, recherche et évaluation de l'information, circuits de diffusion, veille,

usages et médiations, approches cognitives de l'information (processus de recherche, de sélection, de lecture...).

La thématique n'est pas indiquée dans le libellé du sujet, **il appartient donc au candidat de l'identifier après avoir lu l'extrait (ou les extraits), puis de développer une problématique** montrant en quoi elle renvoie à des enjeux pédagogiques et éducatifs liés au métier même de professeur documentaliste.

Plus particulièrement, cette épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à organiser une démonstration, à l'étayer par des connaissances théoriques et épistémologiques précises relevant des SIC, tout en ancrant sa réflexion dans la réalité du contexte scolaire du système éducatif français et des missions du professeur documentaliste.

En aucun cas, il ne s'agit de faire un commentaire de texte. Le texte sert à identifier la thématique et les notions sur lesquelles le candidat est invité à composer et à orienter sa réflexion. Il peut, avec parcimonie, citer le texte, s'il le juge nécessaire, ou bien y faire référence, mais cela doit s'inscrire dans sa réflexion.

La forme attendue est donc une composition, soit un écrit structuré dans lequel tout est rédigé (la copie ne comporte pas de titres, pas de sous-titres, pas de liste à puces) et qui laisse apparaître une réflexion claire et pertinente autour d'une problématique. La composition s'articule autour d'une introduction, d'un développement en deux ou trois parties équilibrées et d'une conclusion.

L'introduction peut débiter par une phrase d'accroche qui cerne le sujet et le situe dans une actualité précise et professionnelle, tout en évitant les grands poncifs ou les envolées de type « Le web a révolutionné le monde », « Les enfants sont en danger sur Internet », « De nos jours, on ne peut plus vivre sans les réseaux sociaux ». Une présentation du sujet est attendue, ce qui inclut une définition de la ou des notions clés identifiées grâce aux extraits de texte. Ces derniers ne doivent pas faire l'objet d'une présentation détaillée, mais si le candidat connaît l'auteur, il peut en dire quelques mots, si tant est que cela reste cohérent avec le reste du propos. Ensuite, le candidat formule une problématique qui rende compte d'une analyse du sujet enrichie des apports du texte et de ses connaissances. Enfin, il annonce un plan qu'il conviendra de suivre tout au long du développement.

Le développement suit le plan annoncé en fin d'introduction. Tout l'enjeu est de proposer un traitement construit et argumenté de la problématique.

Il peut être composé de deux ou de trois parties, ces dernières devant être équilibrées. La thématique et les notions/concepts qui lui sont associés sont dégagés grâce au texte et doivent faire l'objet d'une explication théorique et épistémologique, en appui sur les travaux de l'auteur du texte, mais également sur d'autres auteurs. Le candidat doit inscrire sa réflexion dans le champ des sciences de l'information et de la communication, mais il peut, et même doit si le sujet s'y prête, convoquer des disciplines connexes comme les sciences de l'éducation, la sociologie, les sciences du langage. La présentation des auteurs et des notions/concepts se fait de manière fluide et articulée, et non sous la forme d'une succession de noms et d'idées qui aboutirait à un « effet catalogue ». En outre, les auteurs et références cités le sont nécessairement en lien avec le sujet traité. Il ne s'agit pas de placer ses connaissances à tout prix, au risque d'inscrire la composition dans un « hors sujet ». Par ailleurs, cette nouvelle épreuve attend du candidat qu'il ancre également sa réflexion dans la réalité du contexte scolaire du système éducatif français contemporain et des missions du professeur documentaliste. Il convient donc de montrer en quoi la thématique posée par le sujet revêt des enjeux éducatifs, pédagogiques, mais aussi sociaux, juridiques, etc. et qu'elle trouve un écho dans les apprentissages scolaires, la formation du citoyen et, bien sûr, dans les missions du professeur documentaliste. Le candidat peut de toute évidence se référer à des référentiels précis (par exemple, la circulaire relative aux missions des professeurs documentalistes du 28 mars 2017 ; le cadre de référence des compétences numériques (CRCN), etc.), mais sans perdre de vue sa réflexion théorique. En conséquence, il apparaît tout à fait inapproprié de proposer une première partie purement théorique et une seconde partie, déconnectée, qui énumérerait des actions possibles par le professeur

documentaliste. La réussite de l'exercice impose de faire dialoguer avec habileté l'ancrage théorique et l'ancrage dans la réalité scolaire, chacun se nourrissant de l'autre.

La conclusion reprend les éléments clés du développement, les dépasse en apportant une réponse à la problématique et propose une ouverture. Elle fait partie intégrante de la composition, il convient de lui consacrer un temps suffisant.

Pour l'évaluation de l'épreuve disciplinaire de la session 2022, le jury a apprécié de trouver dans les copies les critères suivants et les a valorisés :

- Une réflexion nourrie de références précises à des auteurs en SIC ou sciences humaines et sociales (SHS) et à leurs travaux, de références cohérentes et pertinentes, par rapport au sujet proposé ;
- Une réflexion réelle sur les enjeux infodocumentaires, pédagogiques, éducatifs, etc. posés par le sujet ;
- Une réflexion pertinente sur la réalité du contexte scolaire, mais aussi sur la réalité des pratiques numériques des élèves et des adolescents ;
- Des exemples précis d'actions réalistes qui peuvent être mises en œuvre en collège ou en lycée avec des élèves ;
- Un lien établi de manière pertinente entre les missions du professeur documentaliste et la thématique proposée par le sujet.

En revanche, le jury a pénalisé les éléments suivants :

- Les nombreuses fautes d'orthographe, de syntaxe, de grammaire ainsi qu'un vocabulaire non adapté à l'épreuve ;
- Le non-respect du plan annoncé en introduction ou l'absence de plan en introduction ; une problématique trop longue et peu claire ou qui se présente comme une succession de petites questions, voire l'absence de problématique ;
- Une trop fréquente paraphrase du texte proposé et une absence de mise en lien avec la réalité du contexte scolaire et/ou des pratiques des élèves ;
- Une approche alarmiste, une focalisation sur les seuls dangers du web et de l'Internet, sur la nécessité de protéger les élèves aux dépens d'une approche mettant en évidence les leviers d'une éducation à des pratiques raisonnées ;
- Une présentation de l'EMI comme « solution miracle » ; une EMI convoquée sans présentation des thématiques précises auxquelles renvoie le sujet, des compétences visées, de la méthode utilisée ou du dispositif choisi pour la transmission aux élèves ;
- Une représentation erronée du métier de professeur documentaliste et une connaissance insuffisante de ses missions qui conduisent tantôt à le présenter comme un enseignant des « bonnes pratiques numériques » ou du « bon usage du web », tantôt comme un technicien au service des élèves ou comme celui qui « sensibilise » et non comme un professeur.

2.2 Éléments de corrigé pour l'épreuve disciplinaire - session 2022

L'intégralité du sujet est disponible sur le site *Devenir enseignant* via le lien suivant :

https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/capes_externes/71/8/s2022_capes_externes_documentation_1_1425718.pdf

2.2.1 Analyse du sujet

Le sujet de la session 2022 propose trois extraits d'un article de Louise Merzeau, paru dans la revue *Médium* en 2013 et intitulé « Partager ses secrets en public ». Louise Merzeau (1963-2017) était enseignante et chercheuse en sciences de l'information et de la communication. Ses travaux sont

ancrés dans la médiologie et portent, entre autres, sur le rapport entre la technique et la culture. Elle a développé le concept d'« hypersphère » dans la continuité de celui de « médiasphère » proposé par Régis Debray. Elle a aussi proposé une critique de la notion d'« identité numérique » et une théorisation des concepts de « présence numérique » et de « traçabilité ». L'article auquel appartiennent les trois extraits proposés date donc de 2013. Il se situe avant la publication du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), mais au début de la prise de conscience par le grand public de l'exploitation des données personnelles impulsée, entre autres, par l'affaire Snowden. Indépendamment de sa date de publication, le texte devait essentiellement être reçu comme un moyen d'identifier la thématique sur laquelle le candidat est invité à composer.

La thématique centrale des extraits est l'identité numérique, ou plus largement, pour reprendre le concept clé de Louise Merzeau, la « présence numérique ». Le concept inclut l'identité numérique, mais donne un rôle actif à l'utilisateur qui n'est pas uniquement perçu comme subissant la marchandisation et l'instrumentalisation de ses données et de ses traces, mais qui développe aussi des stratégies témoignant d'un désir de réappropriation de ses données et de son « soi exposé ». Ce concept de présence est notamment développé dans un autre article de la chercheuse paru en 2009 dans la revue *Les enjeux de l'information et de la communication*, et intitulé « Présence numérique : les médiations de l'identité ».

Le réseau thématique qui se dégage des trois extraits est donc le suivant :

- L'identité « numérique » : complexité, visibilité, vie privée, intimité, identité calculée, traces ;
- L'hypersphère : géants du web, plateformes, identification et personnalisation de l'informatisation ;
- La régulation : droit à l'oubli, tiers de confiance, pseudonymat.

Il n'était pas attendu du candidat une parfaite maîtrise des travaux de Louise Merzeau. Un candidat qui ne connaissait pas du tout la chercheuse pouvait tout à fait réussir sa composition dès lors qu'il identifiait la thématique sur laquelle il était invité à composer et réussissait à mobiliser un cadre théorique et des auteurs pertinents pour traiter le sujet (par exemple Olivier Ertzscheid, Fanny George, Dominique Cardon, etc.), à dégager une problématique et à faire le lien avec la réalité du système scolaire et des missions du professeur documentaliste.

Le candidat devait donc percevoir ce que recouvre la notion d'identité numérique rapportée aux apprentissages scolaires, à la formation du citoyen et aux missions du professeur documentaliste. Des liens se font tout naturellement avec des dispositifs comme le CRCN (cadre de référence des compétences numériques) définissant les compétences numériques et leurs niveaux de maîtrise progressive au long de la scolarité et avec l'éducation aux médias et à l'information (EMI) inscrite dans la loi du 8 juillet 2013 et visant à former des (cyber)citoyens actifs, éclairés et responsables.

D'autres liens se font avec les pratiques numériques des élèves et des adolescents ou encore avec l'une des missions du professeur documentaliste, enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition de tous les élèves d'une culture de l'information et des médias (circulaire de missions 2017). D'autres auteurs pouvaient dès lors être mobilisés autour des questions d'EMI et de « culture de l'information » : Anne Cordier, Vincent Liquète, Yolande Maury, Marlène Loicq, Olivier Le Deuff, Carine Aillerie, etc.

2.2.2 Proposition de corrigé n° 1

Les extraits proposés aux candidats mettaient donc en exergue les notions d'« identité numérique » et de « traces » (volontaires, subies, objets de marchandisation, outils de profilage des internautes), autour desquelles il était tout à fait possible de bâtir une composition. Un des enjeux du

sujet était de réfléchir à la manière dont l'École et plus particulièrement le professeur documentaliste (maître d'œuvre de l'acquisition d'une culture de l'information et des médias) pouvaient permettre aux élèves de mieux gérer cette identité et ces traces (qui est par ailleurs un des objectifs du domaine 2 du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture), sans perdre de vue la réalité des pratiques info-communicationnelles des élèves/adolescents.

Une problématique possible était : En quoi le développement d'une culture de l'information peut-elle permettre aux élèves de gérer leur identité numérique, et les différentes traces constitutives de cette dernière, de manière éthique, sûre et responsable ?

Un plan en trois parties était ici envisageable afin de : (1) définir la notion d'identité numérique ; (2) présenter l'état des connaissances sur la manière dont les adolescents gèrent leur identité et leur présence en ligne ; (3) montrer dans quelle mesure et dans quels cadres l'école et le professeur documentaliste peuvent transmettre une culture de l'information afin de les aider à gérer au mieux leur présence en ligne et leurs usages des médias sociaux.

1) Vers une définition de l'identité numérique

- L'identité numérique peut être définie comme l'ensemble des traces profilaires, navigationnelles, inscriptibles, déclaratives que les usagers des plateformes numériques laissent volontairement ou non, à travers leurs activités connectées et qui renseignent sur qui ils sont, ce qu'ils font, pensent ou aiment (Ertzscheid, 2013). Selon Fanny Georges (2009), qui a étudié dans une perspective sémiotique les signes représentant une personne à l'écran, l'identité numérique « se tisse entre l'ensemble des signes saisis par le Sujet et l'ensemble des signes valorisés par le dispositif » et peut se décliner en trois dimensions : « déclarative » (ce que l'utilisateur dit de lui à travers ses publications), « agissante » (les traces que laissent ses publications) et « calculée » (les mesures d'audience liées à ses publications). Ces trois dimensions ne se superposent pas, mais s'articulent constamment, certains éléments pouvant participer des trois à la fois.
- La majeure partie des traces laissées par les activités des internautes fait l'objet d'une indexation et d'un traitement de la part des acteurs et des géants du web. Cela favorise l'émergence d'une « médiation identitaire » (Merzeau, 2012) consistant à définir le profil d'un individu en fonction de ses activités sur Internet pour mettre en place une diffusion ciblée de l'information (personnalisation de l'information). Cela peut aboutir à un enfermement des usagers dans une « bulle de filtre » (Pariser, 2011) où ils se voient proposer des contenus censés correspondre à leurs attentes et à leurs besoins.
- Louise Merzeau (2009) souligne cependant le fait que les usagers ne peuvent pas être uniquement perçus comme subissant la marchandisation et l'instrumentalisation de leurs données et de leurs traces. Elle développe alors le concept de « présence numérique », incluant l'identité numérique, mais donnant un rôle actif aux usagers qui déploient bien souvent des stratégies témoignant d'un désir de réappropriation de leurs données personnelles et de leur « soi exposé ».

2) Les adolescents et l'identité numérique

- Les discours sociaux entourant la présence en ligne des adolescents oscillent généralement entre le catastrophisme (« ils sont en danger ») et l'euphorie incarnée notamment par le mythe du *digital native* qui leur prête une aisance innée à utiliser les plateformes numériques et à se mouvoir au sein des médias sociaux (Cordier, 2015). Les travaux de recherche consacrés à leurs pratiques info-communicationnelles en contexte numérique permettent de nuancer et de dépasser ces discours binaires.
- Tout d'abord, les adolescents sont plutôt soucieux de leur identité numérique. Anne Dizerbo (2016) a par exemple montré que les publications de selfies sont des actes contrôlés, pensés

en fonction de l'effet recherché et dans le souci de donner une bonne image de soi. En outre, ils ont tout à fait conscience de la visibilité que peuvent avoir les contenus publiés et adoptent différentes stratégies de publication : comptes multiples et pseudonymes, sélection des contenus à publier selon la plateforme, le réseau de contacts (les pairs, les amis proches, la sphère familiale) et l'étendue de l'audience. Leur présence en ligne se développe donc en usant des plateformes pour répondre à leur besoin de conformité et aux attentes sociales des pairs tout en en détournant les contraintes pour garder un contrôle sur leur vie numérique (Boyd, 2016).

- Cependant, ils n'ont toujours conscience de la pérennité des traces numériques, ignorent la plupart du temps le fonctionnement du web et des plateformes qu'ils utilisent (algorithmes, marchandisation, traçage, profilage) (Johnson et al., 2017).
- Par ailleurs, ils sont confrontés à un certain nombre de « risques numériques » (Capelle, Cordier, Lehmans, 2018) d'ordre « informationnel » (bulle de filtre, désinformation, *fake news*), « psychosocial » (exposition à des images violentes ou à des actes de cyberharcèlement) ou encore « juridique » (violation du droit d'auteur, du droit à l'image), etc. Pour faire face à la complexité de l'univers informationnel actuel au sein duquel les usagers doivent la plupart du temps filtrer et valider eux-mêmes les ressources trouvées (Serres, 2012), il est nécessaire de renforcer les dispositifs de formation à la « culture de l'information » (Le Deuff, 2006).

3) La culture de l'information pour une meilleure gestion de son identité numérique

- La culture de l'information renvoie à « tout ce que doit savoir une personne pour vivre dans un monde d'information » (Maury, 2013), aux compétences attendues et nécessaires (identifier la pertinence des informations, les filtrer, les évaluer, les utiliser) dans une société de l'information (Loicq, 2009). Elle englobe une culture générale, une culture technique et une dimension éthique, sociale et culturelle (Juanals, 2003). Si cette culture a pour enjeu de permettre aux élèves de déjouer les risques auxquels ils peuvent être confrontés lorsqu'ils accèdent à l'information (bulle de filtre, désinformation, confrontation à des images violentes, à des discours de haine, confusion entre l'« influence » ou l'« identité calculée » d'une personne et la « pertinence » de l'information qu'elle publie sur son profil), elle doit également permettre de déjouer ceux auxquels ils peuvent être confrontés lorsqu'ils publient, partagent, commentent ou relaient un contenu (se faire le relai d'une *fake news*, participer à un acte de cyberharcèlement en *likant* un contenu compromettant, ne pas respecter le droit à l'image d'un tiers en publiant une photo sans son consentement), actions laissant des traces constitutives de leur identité numérique.
- La transmission de cette culture est au cœur des missions du professeur documentaliste qui contribue au développement de l'esprit critique des élèves face aux sources de connaissance et d'information et inscrit son action dans le cadre de l'Education aux médias et à l'information. Articulée avec l'Enseignement moral et civique (EMC) au sein du « parcours citoyen » (présent de la maternelle au lycée), l'EMI vise à permettre aux élèves d'exercer une citoyenneté de manière éclairée. Leur apprendre à gérer leur identité numérique, à publier des contenus de manière sûre, éthique et responsable, à filtrer, évaluer, valider l'information, relève de cet enjeu citoyen.
- Par sa dimension curriculaire et interdisciplinaire, l'EMI fournit un cadre propice à ces apprentissages tout au long de la scolarité. Au collège, le professeur documentaliste peut par exemple mettre en œuvre des séquences pédagogiques dont les objectifs généraux sont d'apprendre aux élèves à protéger leurs données personnelles et leur vie privée, ou à les faire réfléchir aux trois dimensions de l'identité numérique en investissant la notion de « traces » (Compétence 2.4 « S'insérer dans le monde numérique » et compétence 4.2 « Protéger les données personnelles et la vie privée » du CRCN). Au lycée, il peut placer la focale sur la notion

d'« identité numérique professionnelle » et sur les enjeux d'une présence maîtrisée à des fins d'orientation, de recherche de stage ou d'emploi ou encore de valorisation d'une compétence ou d'un projet. L'identité numérique ne doit pas essentiellement être envisagée au prisme des risques.

- Enfin, l'EMI est également un cadre propice à l'implication et l'autonomisation des élèves dans les apprentissages. S'appuyer sur ce qu'ils savent et aiment faire, dépasser la dichotomie entre leurs pratiques formelles développées à l'école et leurs pratiques non formelles développées hors l'école est aussi un levier pour développer leur esprit critique et renforcer leur culture informationnelle (Cordier, Liquète, 2013).

Quelques pistes pour conclure :

- Partir des pratiques des élèves et les rendre acteurs de leurs apprentissages et de cette culture informationnelle (former des (cyber)citoyens « actifs et éclairés »).
- Une culture informationnelle qui a pour enjeu une meilleure intégration scolaire, professionnelle ou encore sociale (Liquète, 2018).

2.2.3 Proposition de corrigé n° 2

Problématique possible : Alors que l'adolescence est un moment fort de la construction de l'identité, les nouveaux médias (réseaux sociaux numériques ou RSN) incitent les adolescents à extérioriser leurs émotions en les publiant directement « à la chaîne » dans des cercles d'« amis » plus ou moins étendus. Il existe des aspects positifs à la mise en visibilité de cette construction identitaire, mais aussi son corolaire négatif (exploitation des traces et risque de harcèlement). Dès lors, comment « participer » en ligne ?

Plan possible

1. L'identité

1.1 L'identité et sa construction

- L'identité est toujours en construction. Selon Paul Ricoeur, elle se constitue de mêmeté (continuité dans le temps) et d'ipséité (de différences et de variations) ; elle suit un processus d'individuation (Simondon).
- La publicisation de cette construction amplifiée par les RSN n'est pas sans conséquence : valorisation du lien social (faire partie d'un groupe, prendre des risques en se montrant tel qu'on est, avec ses forces et ses faiblesses, attrait pour « l'influenceur » et formation du bouc émissaire) (Boyd ; Cordier ; Stassin) ; Indexation des comportements et exploitation des traces numériques (Ertzscheid ; Merzeau).

1.2 Sociabilité en milieu scolaire

- Assister ce processus de construction de soi de différentes manières : reconnaître et donner une place à la subjectivité en la valorisant par des travaux créatifs selon des thèmes choisis avec les élèves ; regarder la spécificité technique de l'écriture sur le média web, les droits encadrant l'exploitation des images et des textes ; chercher un dispositif éditorial articulant travail individuel et collectif : blog, webdocumentaire, etc.
- Créer un processus d'autorativité (Broudoux) et de réflexivité au sein d'un groupe.
- Des activités en lien avec le domaine n° 3 (« Création de contenus ») du CRCN et avec le domaine n° 2 (« Les méthodes et outils pour apprendre ») du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

2. Dispositifs info-communicationnels et construction de soi

2.1 L'individu média

- Caractéristiques de la médiasphère (graphosphère, vidéosphère et hypersphère) actuelle qui agrège les médias, avec les spécificités de l'hypersphère (connectivité, interactivité, traçabilité) (Merzeau).
- L'individu, « vecteur informationnel », crée et diffuse de l'information, participe et est utilisé par la propagande : publicitaire, politique, religieuse, etc.
- L'individu partage avec les autres un espace (par exemple, le carnet de recherche collectif de la « villa réflexive » ouvert sur la plateforme Hypothèse par Mélodie Faury)
- L'individu « habite » le réseau social (Ghliss, Jahjah).

2.2 La calculabilité informationnelle et ses jeux sur l'identité

- Nécessité d'une « culture informationnelle » (Serres) et d'une éducation aux médias et à l'information (EMI) pour reconnaître les techniques de « personnalisation » : moteurs de recommandation, profil(age), filtrage, techniques d'apprentissage profond et données massives.
- Investir la notion d'« identité calculée » (Georges) pour travailler autour de « l'influence versus la pertinence, la popularité versus l'autorité » (Le Deuff).

3. Comment rétablir un espace de confiance

3.1 Des géants du web...

- Géants du web et plateformes : des services « captifs » de communication basés l'instantanéité et l'émotivité.
- Interfaces addictives et dépendance : WhatsApp (messagerie instantanée) ; Snapchat (durée d'existence brève des objets communiqués mais captures d'écran possibles) ; Telegram (messagerie cryptable) ; TikTok (partage de vidéos courtes de 180 secondes.).

3.2 ... à la recherche de services indépendants et « ouverts »

- Les « intranets » institutionnels (environnements numériques de travail, formation, apprentissage).
- La famille des logiciels « libres » : les systèmes de blogging de type « Seenthis », service de bookmarking et de blogging ; la panoplie de bureau « Framasoft » ; le réseautage social de « Mastodon ».

Références bibliographiques possibles pour les deux propositions de corrigé

BOYD D., 2016. *C'est compliqué. Les vies numériques des adolescents*. Caen : C&F Éditions.

BROUDOUX É., 2007. Construction de l'autorité informationnelle sur le web [en ligne]. Disponible sur : https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00120710/document (consulté le 10 août 2022).

CAPPELLE C., CORDIER A., LEHMANS A., 2018. Usages numériques en éducation : l'influence de la perception des risques par les enseignants ». *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [en ligne]. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/rfsic/5011> (consulté le 10 août 2022).

- CORDIER A., LIQUETE V., 2013. La translittératie, un facteur de réagencement de l'organisation scolaire ? *19ème Colloque Bilatéral Franco-Roumain en Sciences de l'Information et de la Communication*, Mar 2013, Bucarest, Roumanie. pp.1-14.
- CORDIER A., 2015. *Grandir connectés : Les adolescents et la recherche d'information*. Caen : C&F Editions.
- DIZERBO A., 2016. Facebook, Snapchat : instances de biographisation partagée : Le sujet dans la cité. *Actuels*, vol.1, n° 5, p. 129-142
- ERTZSCHEID O., 2013. *Qu'est-ce que l'identité numérique?* Marseille: OpenEdition Press.
- GEORGES F., 2009. Représentation de soi et identité numérique. Une approche sémiotique et quantitative de l'emprise culturelle du web 2.0. *Réseaux*, vol. 2, n° 154, p. 165-193.
- GHLISS, Y., JAHJAH, M., 2019. Habiter WhatsApp ? Éléments d'analyse postdualiste des interactions en espace numérique. *Langage et société*, 167, p. 29-50.
- JOHNSON M., et al, 2017. Partager ou ne pas partager : Comment les adolescents prennent des décisions en matière de vie privée à propos des photos sur les réseaux sociaux. Ottawa: HabiloMédias [en ligne]. Disponible sur : <https://habilomedias.ca/sites/mediasmarts/files/publication-report/full/partager-ou-ne-pas-partager.pdf> (consulté le 10 août 2022).
- JUANALS B., 2003. *La culture de l'information : du livre au numérique*. Paris : Lavoisier.
- LE DEUFF O., 2006. Autorité et pertinence vs popularité et influence : réseaux sociaux sur Internet et mutations institutionnelles [en ligne]. Disponible sur : https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00122603/document (consulté le 10 août 2022).
- LIQUETE V., 2018. « La culture de l'information au prisme des sciences de l'information et de la communication », *Études de communication*, 50, p. 109-128.
- LOICQ M., 2009. « Les enjeux éducatifs de la culture informationnelle. Une compétence de communication », *Les Cahiers du numérique*, vol. 5, no. 3, p. 71-84.
- MAURY Y. 2013. De la culture de l'information à la culture informationnelle : au-delà du « penser, classer, catégoriser ». In : Frisch, Muriel (coord.). *Nouveaux espaces et dispositifs en question, nouveaux horizons en formation et en recherche : objets de recherche et pratiques « en éclosion »*. Paris : L'Harmattan, p. 125-148
- MERZEAU L., 2009. Présence numérique : les médiations de l'identité. *Les Enjeux de l'information et de la communication*, vol. 2009, no. 1, p. 79-91.
- MERZEAU L., 2012. La médiation identitaire. *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, n° 1 [en ligne]. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/rfsic/193> (consulté le 10 août 2022).
- MERZEAU L., 2013. Partager ses secrets en public. *Médium*, vol. 4, n° 37-38, p. 153-172.
- PARISER E. 2011. *The Filter Bubble: What The Internet Is Hiding From You*, Penguin.
- RICOEUR, P., 1990. *Soi-même comme un autre*. Paris : Seuil.
- SERRES A., 2012. *Dans le labyrinthe*, Caen : C&F Editions.
- SIMONDON G., 1969. *Du mode d'existence des objets techniques*. Paris : Aubier-Montaigne.
- STASSIN B. 2019, (cyber)harcèlement : sortir de la violence à l'école et sur les écrans, C&F Editions.

3. Épreuve disciplinaire appliquée – session 2022

Epreuve disciplinaire appliquée. L'épreuve a pour objectif de placer le candidat en situation d'élaborer ou de présenter un ou plusieurs axes de projet de politique documentaire destiné(s) à répondre à une situation d'un établissement d'enseignement du second degré.

A partir d'un dossier documentaire fourni par le jury, le candidat établit un état des lieux, propose une problématique puis conçoit un projet. Celui-ci amène le candidat à préciser, organiser et justifier le choix de ses objectifs et des actions proposées au regard de la situation présentée dans le dossier.

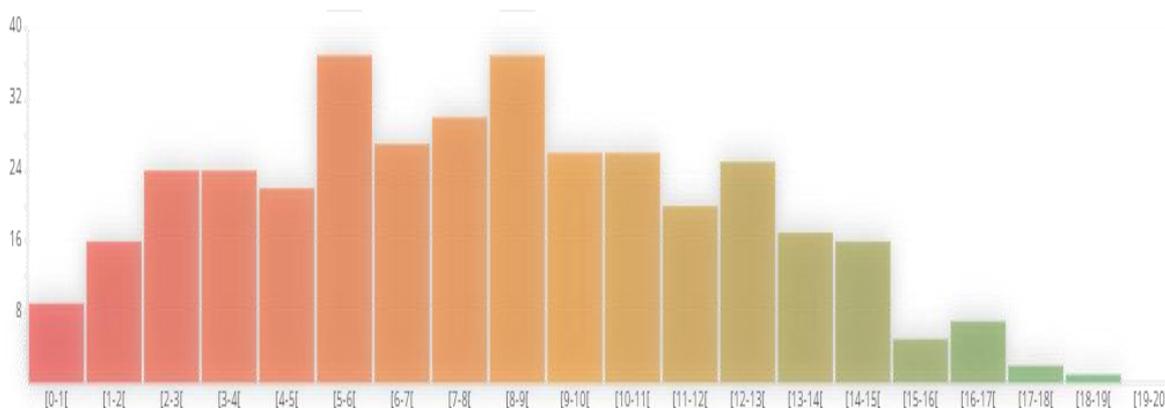
Le candidat identifie et expose les leviers et les obstacles potentiels à lever, les éléments à transmettre et les compétences à construire, notamment dans le rapport des élèves à l'information et à la recherche documentaire.

Il est attendu du candidat qu'il exploite et mobilise les éléments du dossier mais également qu'il fasse la preuve de ses connaissances personnelles, en particulier pour enrichir son analyse et justifier ses choix.

Durée : six heures.

Coefficient 2. L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Epreuve disciplinaire appliquée : répartition des notes des candidats de la session 2022



Pour le sujet de la session 2022, le jury s'est appuyé sur la grille de correction suivante :

Attendus	
PLAN DE CLASSEMENT	<p>Problématique apparente et distincte du titre du sujet Titres et sous-titres pertinents/informatifs/synthétiques Système de numérotation cohérent</p>
	<p>Utilisation de tous les documents ou justification pertinente de l'élimination éventuelle d'un document Chaque document n'est mentionné qu'une seule fois Regroupement des textes cohérent au regard de la problématique Répartition équilibrée des documents</p>
	<p>Présentation claire et aérée</p>
NOTE DE SYNTHÈSE	<p>Introduction Accroche pertinente Sujet contextualisé Problématique pertinente Documents caractérisés, sources citées Plan annoncé</p>
	<p>Cohérence de présentation avec le plan de classement proposé Equilibre de traitement des parties de la note Enchaînements logiques Neutralité de la rédaction mais inscription dans une démarche analytique Mise en débat du sujet Utilisation modérée de courtes citations directes des textes Concepts et idées des documents compris Approche dynamique du dossier, mise en relation des textes et idées entre eux Signalement de l'intérêt ou de l'importance de certains documents par rapport aux autres Documents retenus au moins une fois avec le signalement de leur numéro</p>
	<p>Présence d'une conclusion</p>
Projet	<p>Rapide introduction Les objectifs sont clairement énoncés Le candidat adopte une approche systémique qui mobilise différents volets de sa politique documentaire La réflexion est construite Les choix sont argumentés</p>
	<p>Le contexte de l'établissement est analysé Le projet répond aux problématiques de l'établissement, les choix sont éclairés à l'aide des documents Le projet s'inscrit dans une démarche collective</p>
	<p>Engagement du candidat, contextualisation Positionnement en tant que professeur documentaliste Positionnement en tant que porteur des valeurs de la République et des missions de l'école Apport de connaissances personnelles</p>
	<p>Conclusion</p>
	<p>Expression, syntaxe, orthographe, présentation</p>

3.1 Remarques générales

Comme évoqué précédemment, les nouvelles maquettes de formation, notamment du master MEEF, offrent aux candidats la possibilité d'une préprofessionnalisation via les enseignements et des stages plus longs ou une première expérience professionnelle en pleine responsabilité. Le jury est en droit d'exiger une approche des missions des professeurs documentalistes fondée sur des connaissances académiques, mais aussi sur leur confrontation avec les situations observées ou vécues. Toutefois, il n'est pas attendu des candidats qu'ils fassent la preuve d'une maîtrise que seules une expérience confirmée et la poursuite de la formation permettront d'acquérir.

Des efforts d'orthographe et de syntaxe sont requis. Le candidat doit soigner la présentation de sa copie et s'exprimer clairement, dans un registre de langue et une formulation adaptés. Les manquements à ces règles sont sanctionnés.

Le jury invite les candidats à considérer l'épreuve comme un tout ayant une cohérence globale, en conséquence la problématique choisie induit le choix du plan de classement, la façon de conduire le développement de la synthèse, mais également les choix opérés pour l'axe du projet de politique documentaire développé dans la seconde partie. De même, la synthèse fournit des éléments de justification de ces choix que le candidat a tout intérêt à mobiliser.

Il est possible, comme certains candidats l'ont fait, de présenter l'introduction en amont du plan de classement, ce qui permet d'éviter les redondances. Si tel n'est pas le choix du candidat, la problématique dans tous les cas est à formuler dès la présentation du plan de classement, elle sera ensuite reprise à l'identique dans l'introduction de la synthèse.

Le plan de classement⁴

Le plan de classement est l'organisation raisonnée de documents. En ce sens, c'est un outil documentaire. C'est aussi un outil de communication constituant l'entrée en matière de l'étude du dossier documentaire. Le travail du candidat consiste à organiser le contenu du dossier et à lui donner un sens et une cohérence en proposant une structure de lecture, en fonction de la problématique qu'il choisit. Plusieurs plans et problématiques sont toujours envisageables. Le candidat développe le plan et la problématique qui lui semblent les plus pertinents.

Le plan est présenté sur une seule page, de façon claire et aérée, laissant voir les parties et les sous-parties proposées avec les documents qui y sont rattachés ; il fait clairement apparaître le sujet. Il est inutile de souligner, les retraits et sauts de ligne suffisent à donner à voir la structure. Certains candidats font apparaître la problématique sur cette même page ce qui facilite la lecture du correcteur qui peut ainsi immédiatement évaluer la cohérence entre la problématique et le plan. Comme indiqué plus haut, cela ne dispense pas le candidat de poser clairement cette problématique dans l'introduction de la note de synthèse également.

Les titres doivent être explicites, précis et pertinents. Un titre n'est pas une phrase, mais il correspond à une idée. Les titres concis et synthétiques sont à privilégier.

La lecture du plan doit renvoyer à un cheminement intellectuel, démontrer un raisonnement. Ce n'est pas seulement une juxtaposition de thématiques. Chaque année, le jury déplore le manque de logique

⁴ Il est rappelé qu'un plan de classement ne sera pas obligatoirement demandé lors des futures sessions.

et de progression de bien des plans proposés par les candidats. Par exemple, il paraît curieux de finir un plan par une interrogation sur les enjeux éducatifs alors que c'est un préalable à toute réflexion. On ne devrait pas trouver non plus la même idée dans plusieurs parties.

Le candidat veillera à équilibrer le plan entre les différentes parties et privilégiera une organisation permettant de regrouper les documents pour en favoriser le dialogue. Chaque document ne sera cité qu'une seule fois.

Les principaux écueils observés par les correcteurs :

- Plan de classement déséquilibré ;
- Document(s) non mobilisés sans justification ;
- Titres peu explicites, mal formulés.

La note de synthèse

La note de synthèse obéit à une méthodologie spécifique, les candidats la maîtrisant possèdent un avantage certain. Un écrit structuré et rédigé est attendu, comportant une introduction, un développement distinguant plusieurs parties et une conclusion. Cet écrit suit exactement le plan de classement proposé en amont.

Quelques aspects formels sont à rappeler :

- Aucun cadre en termes de longueur et/ou de nombre de mots n'est imposé ;
- Les titres et sous-titres doivent être visibles. Ils correspondent à ceux du plan de classement ;
- La synthèse comporte une introduction, un développement, une conclusion.

L'introduction

L'introduction est la première approche du lecteur, elle a pour objectif de susciter son intérêt. Cet intérêt peut être éveillé par une première phrase d'accroche qui situe précisément le sujet. Le sujet peut par exemple être replacé dans son contexte éducatif, éventuellement dans un problème de société ou des réformes portant de nouveaux dispositifs. C'est l'occasion de montrer ce que l'on sait de la politique éducative nationale sur le sujet en plus de ce qui figure dans les textes du dossier, de montrer sa culture générale et la connaissance des grands débats actuels. En revanche, les banalités et généralités qui pourraient être mobilisées sur n'importe quel sujet sans apporter d'information utile à la question précise sont à bannir.

Le candidat propose une définition des termes du sujet permettant de le circonscrire. Cette étape est indispensable notamment pour comprendre dans quel cadre conceptuel se situe la problématique et le jury regrette qu'elle soit souvent évitée.

Puis, le candidat présente les conditions possibles d'utilisation du dossier en précisant par exemple le rôle du professeur documentaliste, les partenaires et destinataires du dossier et les modalités d'exploitation, en étant le plus réaliste possible. C'est une opportunité pour montrer sa connaissance de l'organisation et des instances de l'établissement, des dispositifs en cours, des programmes, de la politique documentaire.

Le candidat présente également le dossier en rendant compte de sa composition, en caractérisant la nature et le nombre des documents. Il s'agit de souligner l'homogénéité ou l'hétérogénéité des textes, le statut identique ou non des auteurs, la ou les périodes concernées, les caractéristiques des éditeurs, etc. Sans exclure d'autres types de documents, dans les dossiers, on trouve principalement des textes officiels, réflexifs, des exemples d'activités sur lesquels s'appuie le sujet.

Il pose ensuite la problématique. Celle-ci souligne les enjeux liés au sujet. Ce n'est pas une simple question. C'est une question « problématisante », c'est-à-dire qui met en évidence ce qui pose problème ou fait débat autour du sujet (il est vivement conseillé de ne pas poser plusieurs questions). La problématique doit s'appuyer sur des mots-clés et embrasser tous les concepts fondamentaux du sujet. C'est le point cardinal de la copie, ce qui suppose une formulation très soigneusement travaillée.

Enfin, le plan est annoncé puisqu'il découle de la problématique, il présente les différentes parties du développement. L'annonce se fait par une description logique qui identifie les différentes parties et de façon neutre sans « je » ni « nous » ni « on ».

Points d'attention :

- Quelles que soient l'organisation et la problématique choisies, la synthèse doit rendre compte de toutes les questions soulevées par le dossier documentaire.
- Un apport personnel est attendu dans l'introduction, notamment pour contextualiser le sujet et est possible dans la conclusion.

Le corps de la note

Il est construit selon le plan annoncé et comporte des liaisons, des articulations ou des transitions entre les parties. Le développement de la synthèse reprend exactement la structure du plan de classement en rendant lisible le fil conducteur qui permet l'articulation des parties entre elles. Les bonnes copies articulent de manière fluide et dialoguée les idées des documents. Les parties doivent être séparées et apparaître de façon parfaitement claire. Il est nécessaire de faire des transitions entre elles. L'ensemble est rédigé : pas de tirets, de chiffres ou de lettres pour marquer les parties.

Le développement reprend les idées, les arguments, les informations essentielles, développés dans les documents. L'idée de la partie puis celle de la sous-partie doivent être présentées avant d'introduire les documents. Ceux-ci appuient ou illustrent l'idée présentée dans la sous-partie. Les formulations doivent permettre de faire apparaître les notions-clés autour du sujet. Les contenus doivent être traités et exploités en cohérence et en réponse à la problématique définie. Dans la rédaction de sa synthèse, il appartient au candidat de démontrer sa compréhension claire des textes ce qui se manifeste dans la façon dont il les évoque, les confronte et les articule. Pour plus d'efficacité, la lecture des documents gagne à privilégier les mises en correspondance et les relations textuelles.

Chaque document cité est caractérisé par les éléments-clés qui permettent de démontrer la compréhension de sa nature, de son origine et de sa réception sans tomber dans un référencement bibliographique complet. Il est mentionné ainsi à la fin de la caractérisation : (document x).

Le candidat traite avec recul les idées des auteurs des différents documents. Il respecte le sens du propos des auteurs. Il dégage les apports et les particularités (apports singuliers et points forts) de chaque texte. Par ailleurs, les textes doivent être cités une seule fois selon le plan proposé tout en évitant la paraphrase. Ensuite, dans la présentation des idées, le propos met en relief les ressemblances, les complémentarités, les oppositions des uns par rapport aux autres. Ce ne peut donc pas être une succession de résumés, il est attendu une articulation en fonction des thèmes retenus pour les différentes parties et sous-parties.

Le développement ne doit comporter aucun apport personnel en termes de contenus. L'apport du candidat et son travail s'évaluent au travers de l'organisation des idées extraites des documents, de la capacité à les exploiter sans les paraphraser et sans trahir la pensée de l'auteur, à les mettre en relation avec les uns avec les autres.

Conclusion

Le candidat conclut son propos en synthétisant les idées auxquelles aboutit logiquement le développement. Cela constitue la réponse à la problématique posée en introduction. Les candidats bâclant la conclusion ou qui n'apportent pas de réponse à la problématique posée sont pénalisés.

Les principaux écueils observés par les correcteurs :

- Introduction incomplète ;
- Absence de réelle problématique, voire absence de problématique ;
- Plan différent de celui du plan de classement ;
- Documents paraphrasés, incapacité du candidat à prendre de la hauteur. Citations trop nombreuses et/ou trop longues ;
- Documents de contextualisation écartés ;
- Approche descriptive et peu argumentée

Le projet de volet de politique documentaire

Comme indiqué précédemment, le projet gagne à s'inscrire dans la problématique choisie par le candidat et définie en amont.

D'un point de vue formel, cette partie comporte une rapide introduction et une conclusion. Le développement est rédigé, mais il est possible d'en mettre les différentes parties en évidence par des titres et sous-titres. De même, le développement peut comporter des tableaux, schémas, listes, voire une diapositive ou une infographie, mais ceux-ci doivent nécessairement être appuyés sur une présentation rédigée donnant au correcteur tous les éléments nécessaires à leur compréhension. Dans tous les cas, les formulations doivent être explicites.

L'élaboration du projet suppose une analyse fine de la situation de l'établissement et du CDI de référence. C'est à cette condition que le candidat sera en mesure d'apporter une réponse pertinente à la commande qui lui est faite. Les documents de contextualisation figurant dans le dossier requièrent donc toute l'attention du candidat.

Concevoir un projet implique de faire des choix, ceux-ci doivent permettre de répondre à la problématique identifiée par le candidat et être justifiés par des explications. Celles-ci mettent en perspective et éclairent sur les raisons et les objectifs des axes de travail et des actions proposés. A la différence de la note de synthèse, la présentation du projet comporte obligatoirement un apport de connaissances personnelles par les propositions d'actions, mais aussi pour leur justification et leur étayage.

Comme pour tout projet, la pertinence de la réponse repose également sur la capacité du candidat à préciser ses objectifs et proposer des moyens d'évaluer les effets des actions engagées.

Il ne s'agit pas de développer un projet complet de politique documentaire, pour autant une réponse systémique est attendue, de façon à mettre en évidence :

- **Les différentes dimensions impliquées par le projet** : inscription de la proposition et de la démarche adoptée dans le projet de l'établissement et/ou le travail de l'équipe éducative ou pédagogique ; partenariats (internes ou externes) envisagés ; enjeux en termes pédagogiques et éducatifs, de positionnement du professeur documentaliste ; temporalité

au regard des grandes échéances qui jalonnent une journée, une semaine ou année scolaire ; mobilisation des instances de l'établissement...

- **La façon dont les différents axes de la politique documentaire peuvent être mobilisés**, ceci sous des formes et à des degrés divers.

L'ensemble doit rendre compte d'une analyse pertinente de la situation de l'établissement et de la compréhension du sens des missions du professeur documentaliste, y compris du réalisme du candidat.

Les principaux écueils observés par les correcteurs :

- Une partie visiblement souvent trop rapidement traitée ;
- La notion de politique documentaire n'est pas clairement appréhendée, certains la confondent avec celle de séquence pédagogique, la dimension collective de son élaboration est occultée ;
- Le contexte de l'établissement est négligé, voire complètement ignoré ; les indicateurs, qui auraient permis, via un état des lieux, une priorisation des actions et une approche réaliste, sont ignorés ;
- La réponse se résume à une succession d'actions ou d'activités, parfois complètement standardisées ou présentées comme des solutions « magiques » (prix littéraire, club lecture) ; les axes éducatifs et pédagogiques dans lesquels elles s'inscrivent et les compétences info-documentaires travaillées ne sont pas présentés ;
- Absence d'apport personnel ;
- Absence de réflexion et d'information sur la temporalité du projet, la mobilisation des acteurs, l'évaluation du projet.

3.2 Indications de correction relatives au sujet de la session 2022

Sujet : L'autonomie des élèves

L'intégralité du sujet et le dossier documentaire sont disponibles sur le site *Devenir enseignant* via le lien suivant :

https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/capes_externes/71/9/s2022_capes_externes_documentation_2_1425719.pdf

Vous êtes professeur documentaliste dans le lycée polyvalent X. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'établissement, vous participez à un groupe de travail dédié au volet « Amener les élèves vers une plus grande autonomie ». Vous préparez un document à destination des participants à ce groupe de travail :

1. À partir d'une problématique dégagée à la lecture du dossier ci-joint, vous établirez un plan de classement et rédigerez une note de synthèse sur les enjeux du développement de l'autonomie des élèves.

2. En vous appuyant sur votre note de synthèse et sur vos connaissances personnelles, vous présenterez le volet de votre projet de politique documentaire visant à contribuer à l'accompagnement des élèves de seconde professionnelle du lycée polyvalent X dans la consolidation de leur autonomie.

Le sujet 2022 se compose donc de deux parties.

Le choix a été fait d'une première partie invitant le candidat à proposer un plan de classement avant de rédiger une synthèse du dossier documentaire. Cette première étape devait lui permettre de choisir l'angle sous lequel il allait traiter le sujet, il lui fallait pour cela construire une problématique.

Cette partie, grâce à l'appui sur le dossier documentaire, fournissait des éléments d'analyse mobilisables pour justifier les choix opérés dans la seconde partie.

Différents plans de classement étaient possibles, à condition que leur constitution :

- Réponde au sujet et à la problématique choisie par le candidat ;
- Intègre tous les documents sans doublon ni oubli ;
- Soit équilibrée ;
- Articule de manière cohérente les parties et sous-parties.

Quel que soit le choix du candidat, le plan devait présenter une structuration par thématique et non un classement des documents par catégorie.

Ont été sanctionnées :

- L'absence d'appréhension du rôle et de la place du professeur documentaliste dans cette dimension de la formation des élèves ;
- L'absence de prise en compte des documents de contextualisation (documents 13,14 et 15) ;
- L'absence de prise en compte de la diversité des modalités d'enseignements, en particulier dans la pédagogie du professeur documentaliste, ainsi que des compétences à acquérir et en donc à travailler.

Dans la seconde partie, le candidat est appelé à concevoir un volet de son projet de politique documentaire pour répondre à la situation précise d'un établissement, ici le lycée professionnel X. Le dossier comporte trois documents de contextualisation :

- Les caractéristiques de l'établissement ;
- Un extrait du projet d'établissement qui identifie des priorités partagées par l'équipe éducative et dans le cadre duquel le projet proposé par le candidat devait s'inscrire ;
- Un extrait du rapport d'activité du CDI sur lequel le candidat pouvait s'appuyer tant pour proposer un enrichissement du fonds documentaire, que des aménagements et/ou des modalités d'utilisation de l'environnement informationnel ou encore des actions spécifiques à destination d'un public particulier.

Ces informations permettent d'établir un état des lieux. Pour en faire l'analyse, elles sont à mettre en lien et en perspective avec les autres éléments constitutifs du dossier, particulièrement ceux mis en évidence dans la synthèse, mais aussi les connaissances et expériences personnelles. C'est sur cette base que le candidat peut proposer un projet répondant au contexte précis de l'établissement dans lequel il est mis en situation d'exercice en tant que professeur documentaliste. Des exemples d'utilisation possibles seront développés dans les éléments de corrigé du sujet.

Le projet ne peut se limiter à une succession de propositions d'actions, celles-ci ne prennent sens que si elles s'inscrivent dans un cadre plus large dont les objectifs sont précisés et visent à répondre aux problématiques auxquelles le lycée est confronté. La mention spécifique de l'inscription dans le projet de politique documentaire induit que le candidat en interroge les différents axes, même s'il ne s'agit bien entendu pas de rédiger un projet dans son intégralité.

Le projet proposé par le candidat permet au jury d'évaluer :

- Sa capacité d'analyse de la situation de l'établissement et des enjeux d'une question éducative ;
- Sa capacité de construire une réflexion et un projet ;
- Son positionnement et la posture éducative ;
- Ses connaissances et sa culture professionnelle ainsi que sa capacité à se projeter dans la fonction visée.

Actualité et enjeux du sujet

Le sujet invite à une réflexion qui concerne tous les personnels d'enseignement et d'éducation indépendamment du type d'établissement et du niveau d'enseignement. Le sujet n'est pas un sujet sur la voie professionnelle, tout candidat ayant préparé le concours est à même de le traiter : le cœur du sujet interroge les missions de l'école, la pédagogie et la capacité du futur professeur à s'inscrire dans une démarche collective.

Le sujet renvoie à un enjeu éducatif auquel font notamment référence :

- Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture domaine 2 « Apprendre à apprendre » ;
- Les compétences du 21^{ème} siècle ;
- Le parcours citoyen, l'EMC, le parcours avenir...

Le sujet s'inscrit dans les questionnements actuels de l'école, notamment au niveau du lycée au travers de la :

- Transformation de la voie professionnelle : référentiels élèves, nouvelles modalités d'enseignement /dispositifs pédagogiques ;
 - Notion de compétences à s'orienter, formation à la citoyenneté.
- ➔ Un candidat qui n'a pas eu l'opportunité d'observer le travail d'un professeur documentaliste ou d'une équipe en lycée professionnel peut mobiliser les observations menées par ailleurs pour traiter le sujet. Néanmoins, il est important que la préparation du concours conduise à s'intéresser à tous les types d'établissement dans lesquels un professeur documentaliste peut être appelé à exercer.

Le sujet interroge les missions du professeur documentaliste

- Au titre des missions communes à tous les professeurs et personnels d'éducation.
 - Le professeur documentaliste au sein de l'équipe pédagogique et éducative
- Dans ses missions spécifiques.
 - Maître d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias.
 - Politique documentaire.

En conséquence, les possibilités d'entrer dans le sujet sont multiples, elles se retrouvent dans le dossier documentaire. Il appartenait au candidat d'opérer des choix pour formuler sa problématique puis de construire sa réponse en cohérence avec ces choix. Cette problématique devait obligatoirement

apparaître dans l'introduction, elle pouvait aussi figurer avant le plan de classement si celui-ci était présenté avant l'introduction de la synthèse. Le jury a accepté ces différentes possibilités.

Plusieurs problématiques pouvaient ainsi être envisagées pour entrer dans le sujet. Sans être exhaustif, le jury suggère quelques approches possibles :

- Autour de la nécessité d'inscrire le projet du professeur documentaliste dans un travail collectif/coopératif de l'équipe pédagogique comme condition de l'efficacité des actions menées pour conduire les élèves vers une plus grande autonomie dans leurs apprentissages.
- Autour des outils et ressources numériques mobilisables comme support de l'acquisition d'une autonomie, mais dont l'usage rend aussi cette autonomie encore plus nécessaire.
- Autour des pratiques pédagogiques susceptibles de favoriser l'acquisition d'une plus grande autonomie dans les apprentissages et la prise en compte la diversité des élèves face à la maîtrise de cette compétence.

Définir les termes du sujet

Le travail préalable d'analyse des termes du sujet permet au candidat non seulement de les définir, mais aussi de cerner le sujet, c'est-à-dire d'en délimiter les différents aspects. Plus précisément, il était attendu du candidat qu'il définisse les termes, notamment l'autonomie, et les pose dans le contexte scolaire qui renvoie d'une part à l'élève et à la classe et d'autre part à l'équipe pédagogique.

- **Autonomie**

Le candidat devait percevoir ce que recouvre la notion d'autonomie rapportée aux apprentissages scolaires, mais aussi dans la perspective de la formation du citoyen et du futur actif. Le contexte du lycée professionnel pose la question sous un angle spécifique d'une part parce que les élèves seront appelés au cours de leur scolarité à connaître des situations éducatives variées, notamment des périodes de formation en milieu professionnel, mais aussi parce que pour une partie d'entre eux l'entrée sur le marché du travail est une perspective de court terme alors que d'autres se projettent dans une poursuite d'études sans oublier qu'en classe de seconde beaucoup ne font qu'amorcer la construction de leur projet. Le projet d'établissement apportait de précieux éléments pour comprendre en quels termes et sous quels angles cette question de l'autonomie pouvait se poser ici.

Le sujet interroge plus particulièrement l'autonomie des élèves de seconde professionnelle. Il appartenait au candidat d'envisager l'évaluation de son degré d'acquisition à ce stade du cursus scolaire, les objectifs à atteindre en fin de scolarité secondaire dans la voie professionnelle et le travail qui peut conduire les élèves vers la réalisation de cet objectif.

Une porte d'entrée possible était celle de la notion d'autonomie telle qu'elle apparaît explicitement dans les objectifs du socle commun de connaissances, de compétences et de culture :

- Dans la présentation des objectifs généraux : « - il donne aux élèves les moyens de s'engager dans les activités scolaires, d'agir, d'échanger avec autrui, de conquérir leur autonomie et d'exercer ainsi progressivement leur liberté et leur statut de citoyen responsable. »
- Dans le domaine 2 :

- « La maîtrise des méthodes et outils pour apprendre développe l'autonomie et les capacités d'initiative ; elle favorise l'implication dans le travail commun, l'entraide et la coopération » ;
- « Il (l'élève) identifie les différents médias (presse écrite, audiovisuelle et Web) et en connaît la nature. Il en comprend les enjeux et le fonctionnement général afin d'acquérir une distance critique et une autonomie suffisante dans leur usage ».
- Dans le domaine 3 :
 - « Il (l'élève) comprend que la laïcité garantit la liberté de conscience, fondée sur l'autonomie du jugement de chacun et institue des règles permettant de vivre ensemble pacifiquement ».

L'autonomie est clairement posée devant s'acquérir. Il s'agit donc bien de penser des apprentissages garants de la réussite scolaire, mais aussi de la formation du citoyen en devenir. Le sujet renvoie ainsi aux missions fondamentales de l'école.

Une autre entrée pouvait être celle d'une définition « de dictionnaire » par exemple celle du Larousse (extrait) : Autonomie « Capacité de quelqu'un à être autonome, à ne pas être dépendant d'autrui ». Autonome « Se dit de quelqu'un qui a une certaine indépendance, qui est capable d'agir sans avoir recours à autrui : Individu autonome ».

Dès lors la question peut être posée en ces termes : à quelle autonomie l'école contribue-t-elle ?

- Autonomie dans les apprentissages ;
- Préparer les jeunes " à pouvoir piloter leur trajectoire et faire des choix " ; Autonomie dans ses choix d'orientation scolaire et professionnelle, en tant que citoyen, qu'individu libre – possibilité d'une référence aux compétences psychosociales (pas attendu, mais à valoriser) ;
- Autonomie pour l'organisation de sa vie matérielle, de son temps de travail dans et hors l'école.

- **Développer/consolider**

En lien avec ce qui a été dit précédemment, il convenait de souligner que l'élève construit son autonomie au fil de sa scolarité et plus largement de la construction de sa personne. Il s'agit donc de penser l'acquisition de l'autonomie comme relevant de compétences à acquérir au fil du temps. Le chemin à parcourir pour devenir un lecteur autonome en est une illustration : reconnaître les lettres, déchiffrer les mots, en connaître le sens, comprendre la structure d'une phrase, lire avec fluidité. Cela invite le candidat à :

- Raisonner en termes de parcours de formation donc penser l'avant et l'après : identifier les acquis attendus (à propos des élèves de seconde on peut bien entendu faire référence au S4C), se donner les moyens de mesurer leur degré d'acquisition, se fixer des objectifs à atteindre.
- Se positionner à un moment spécifique du parcours des élèves au sein d'une équipe pédagogique et éducative : connaître les attendus des programmes et/ou référentiels, envisager les partenariats internes comme externes, la diversité des situations des élèves et les modalités possibles de leur mobilisation.

Plusieurs questions sont ainsi soulevées, notamment :

- Quelles sont les attentes de l'école en termes d'autonomie des élèves dans leur travail scolaire ?

- Pourquoi l'école se doit-elle de donner aux élèves les moyens de « conquérir leur autonomie »?
- Quelle place les enseignements accordent-ils à l'acquisition de cette autonomie ?
- Comment les équipes pédagogiques et éducatives peuvent-elles collectivement contribuer à cette acquisition ?

Exploitation du dossier documentaire (cf. ci-dessous la catégorisation des documents)

Les documents sont riches et offrent souvent plusieurs entrées. Le candidat en opérant son choix de problématique effectue un choix dans la façon dont il mobilisera le document et dont il établira les liens entre les documents.

Un même document peut être mobilisé de façons différentes selon la problématique choisie, ce qui ouvre des possibilités multiples notamment pour justifier ses choix dans la seconde partie, mais **un document n'est mobilisé qu'une seule fois dans le plan de classement et au cours de la synthèse.**

Proposition de plans de classement

Problématique possible :

En quoi les pédagogies coopératives numériques peuvent-elles être un levier pour favoriser le développement de l'autonomie des élèves ?

- 1. Un contexte informationnel numérique source de développement de compétences chez l'élève**
 1. Une translittératie développée par les pratiques juvéniles. Doc. 3. Doc. 8
 2. Des compétences transversales inscrites dans les programmes scolaires. Doc 1. Doc. 6
- 2. La démarche contributive et l'innovation pédagogique au cœur du développement de l'autonomie des élèves**
 1. Apprendre à coopérer, interagir et expérimenter aux élèves. Doc. 12. Doc. 13. Doc. 5
 2. Des exemples de scénarii pédagogiques innovants Doc. 4. Doc 10
- 3. Une invitation à repenser l'écosystème hybride des établissements scolaires**
 1. Une temporalité des apprentissages scolaires à redéfinir pour développer l'autonomie des élèves. Doc. 11. Doc. 7
 2. L'aménagement des espaces de travail scolaires comme atout de l'autonomie. Doc. 2. Doc. 9.

Catégorisation des documents du dossier

Document	Nature du document	Notions clés
1	Recension	<p>Analyse de plusieurs textes institutionnels de l'EN afin d'identifier sur quelle conception de l'autonomie, l'autonomie scolaire est-elle fondée et de questionner la manière dont l'usage du numérique peut « servir » les processus d'autonomisation tels qu'ils sont conçus à l'école.</p> <p>Définition de ce que signifie l'autonomie à l'école. La lecture des textes cadrant les apprentissages des élèves évoque l'autonomie comme un bien formatif que l'élève doit acquérir. Pour l'autrice, il s'agit davantage d'un idéal éducatif et non pas d'empowerment ou d'expérience de soi.</p> <p>Les liens entre numérique et autonomie sont à créer, notamment dans le cadre de séquences pédagogiques innovantes.</p> <p>Les ENT sont mobilisés pour déployer les compétences d'autonomie transversales des élèves (régulation du travail à faire, mise à disposition de ressources, etc.)</p>
2	Recension	<p>Définition des enjeux du numérique à l'école avec évocation des mutations engendrées au CDI, notamment avec l'émergence de collections hybrides.</p> <p>L'autrice évoque la manière dont le numérique vient réinterroger les pratiques pédagogiques ainsi que l'aménagement spatial des espaces dans lesquels les cours se déroulent.</p> <p>Défis pour le professeur documentaliste :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Articulations entre CDI physique et numérique - Innovation pédagogique - Aménagement de l'espace et matériel adéquat <p>Étude menée auprès d'un panel de professeurs documentalistes en deux étapes successives avec pour objectif de comprendre les pratiques professionnelles actuelles : questionnaire et entretien semi-dirigé.</p> <p>Formation des usagers à l'utilisation du CDI et au numérique est une priorité pour développer l'autonomie des élèves.</p>
3	Recension	<p>Aborde les évolutions des pratiques juvéniles depuis le début du XXI^e siècle et l'adaptation des politiques éducatives avec notamment la mise en place de référentiels de compétences numériques.</p> <p>Évoque le fait que le professeur documentaliste doit développer des compétences professionnelles supplémentaires pour organiser et mettre à disposition les ressources pédagogiques hybrides.</p> <p>Étude menée auprès de sept professeurs documentalistes afin de mesurer leur activité sur l'ENT de leur établissement scolaire. Deux processus distincts mais complémentaires sont à l'œuvre : la médiation et la personnalisation.</p>

4	Retour d'expérience	<p>Explicitation de la démarche pédagogique adoptée pour adapter une situation d'enseignement apprentissage prévue en présentiel en distanciel.</p> <p>Séquence pédagogique « Apprenons à déjouer les fausses images en une heure chrono » menée auprès d'une classe de 2^{nde}, en co-enseignement avec une collègue d'histoire-géographie et EMC.</p> <p>Objectif : réengager les élèves dans un travail débuté en classe à l'aide d'un contenu ludifié</p> <p>Aborde les contraintes et les leviers potentiels qui ont été pris en compte dans la scénarisation des apprentissages EMI/EMC.</p> <p>Impact positif sur la motivation des élèves, la maîtrise des compétences EMI. Bémol pour gestion des groupes en distanciel sur l'outil retenu pour mener la classe virtuelle.</p>
5	Réglementaire	<p>Cadrage de l'évaluation et de la certification des compétences numériques. Définition du CRCN et présentation de la certification PIX que les élèves passent en fin de cycle 4 et fin de cycle terminal.</p> <p>Explicitation des cinq domaines et seize compétences avec des éléments de mise en œuvre au collège et au lycée.</p> <p>Mention du calendrier annuel 2021/2022</p>
6	Recension	<p>Cet extrait interroge la construction de compétences associées à la collaboration et à la production collaborative en lien avec le numérique, chez les élèves. Pour chacun des items, un état des lieux des possibles pédagogiques est proposé. Ce dernier est accompagné d'habiletés et de notions info-documentaires qui nécessitent un apprentissage chez les élèves.</p> <p>L'autonomie accordée aux élèves lors de la mise en place de scénarii pédagogiques demandant une production numérique collaborative est montrée. Toutefois, elle est questionnée dans la mesure où il ne saurait être question de s'appuyer uniquement sur les habiletés numériques des élèves.</p>
7	Recension	<p>Analyse de l'influence des technologies numériques sur les apprentissages scolaires et leur temporalité. Les autrices proposent d'établir un lien entre formats de connaissance, temporalités et relation pédagogique lorsque le numérique est utilisé par les élèves et/ou les enseignants, en classe et/ou hors la classe.</p> <p>Des témoignages viennent nourrir leur démonstration en montrant l'influence des pratiques médiatiques développées par les élèves sur les pratiques pédagogiques des enseignants.</p> <p>Les ENT sont caractérisés comme des espaces d'école étendue, dans le sens où ils permettent de prolonger le temps et l'espace pédagogiques en dehors des temps organisés au sein des EPLE.</p> <p>Concomitance nécessaire entre les outils numériques du quotidien et ceux utilisés en classe dans la mesure où ils permettent d'avoir recours à des formats de connaissances familiers et partagés pour favoriser l'autonomie des élèves.</p> <p>La notion de translittératie est convoquée, sous l'angle des compétences formelles et non formelles qu'elle permet de développer chez l'élève et comment elle peut être vecteur d'autonomie.</p>

8	Recension	<p>Données statistiques sur l'équipement numérique des élèves, à la faveur d'une enquête menée en 2020 portant sur la mise en œuvre de la continuité pédagogique, pendant le confinement.</p> <p>Ce document tente de répondre à la problématique suivante : l'utilisation des outils numériques est-elle corrélée à une amélioration des compétences numériques des élèves ?</p> <p>Disponibilité, équipement et utilisation dépendant du milieu social des élèves. Néanmoins, il est montré que la progression dans les apprentissages des élèves, avec le numérique, n'est pas acquise. Les usages personnels développés par les élèves et ceux demandés en classe diffèrent nettement. Plusieurs sources d'hétérogénéité demeurent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les filles ont de meilleurs scores en littératie numérique et pensée informatique - Les élèves d'éducation prioritaire sont surreprésentés dans les groupes les moins performants
9	Réglementaire	<p>Les axes 1 et 2 de la circulaire de missions peuvent être mobilisés, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expliciter la pédagogie favorisant l'autonomie qu'un professeur documentaliste se doit de mettre en place auprès des élèves, et dans laquelle le numérique et les modalités collaboratives ont une place de choix - Développer un propos sur l'écosystème numérique de l'établissement, comme outil pédagogique de l'enseignant documentaliste
10	Institutionnel	<p>En trois points, les apports du numérique sur les apprentissages scolaires sont développés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intérêt de l'usage des outils et/ou contenus numériques et les conditions favorables d'apprentissage. Une étude menée par André Tricot est convoquée ; les effets dépendent des disciplines qui sont inégales face aux bienfaits du numérique ainsi que des outils mobilisés. La recherche d'information, par exemple, est une compétence qui tire profit du numérique. Il est démontré que sans acte pédagogique, les outils numériques n'améliorent pas les apprentissages et les savoirs des élèves. L'enseignant voit donc son rôle se renforcer et se centrer sur le développement de nouvelles compétences et habiletés, chez les élèves. L'esprit critique est donné en exemple. - La différenciation pédagogique est favorisée par le numérique. Les rythmes d'apprentissages des élèves étant différents, les outils numériques permettent de différencier les apprentissages. La charge cognitive induite par l'usage de certains outils par les élèves peut être importante ; les habiletés sont questionnées. - Un lien entre pratiques pédagogiques coopératives et numérique est établi et est questionné. Si les possibilités offertes par le numérique sur l'apprentissage collaboratif sont avérées, elles sont indissociables des conditions

		permettant sa mise en œuvre, et donc du rôle de l'enseignant.
11	Règlementaire	Plusieurs piliers de la marguerite du climat scolaire peuvent être mobilisés, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie d'équipe - Pédagogies et coopération - Qualité de vie à l'école
12	Règlementaire	Préambule commun aux programmes de mathématiques et de physique-chimie de la classe de 2 ^{nde} professionnelle
13	Règlementaire	Préambule du programme de français de la classe de 2 ^{nde} professionnelle
14	Contextualisation	Extraits du rapport d'activités rédigé par le professeur documentaliste du lycée polyvalent X. Les données communiquées concernent l'aménagement de l'environnement informationnel en espaces documentaires, le nombre de documents présents dans le fonds hybride ainsi que l'activité des publics accueillis. Celles-ci peuvent être mise en relation avec : <ul style="list-style-type: none"> - L'aménagement et l'organisation spatiale du CDI comme levier permettant de favoriser les échanges formels et informels entre les élèves, tous niveaux et filières confondus - La mise en œuvre de modalités pédagogiques favorisant la coopération chez les élèves - L'écosystème informationnel hybride de l'établissement et son accessibilité par l'élève et la communauté éducative, pour les temps scolaires et non scolaires.
15	Contextualisation	Extraits du projet d'établissement 2020-2024 du lycée polyvalent X. En fonction de la mobilisation du dossier, les objectifs 1 et 3 de l'axe 1 peuvent être mis en relation avec : <ul style="list-style-type: none"> - L'aménagement et l'organisation spatiale du CDI comme levier permettant de favoriser les échanges formels et informels entre les élèves, tous niveaux et filières confondus - La mise en œuvre de modalités pédagogiques favorisant la coopération chez les élèves - L'écosystème informationnel hybride de l'établissement et son accessibilité par l'élève et la communauté éducative, pour les temps scolaires et non scolaires. - Le développement de l'esprit critique des élèves, notamment dans l'usage des outils numériques personnels et éducatifs
16	Contextualisation	Éléments de présentation et de contextualisation du lycée polyvalent X. Données indicatives et statistiques sur les personnels, les publics accueillis, les caractéristiques des élèves entrant en 2 ^{nde} .

Partie 2 du libellé du sujet 2022

En « décortiquant » le sujet de façon très précise, il est possible d'en tracer les contours . Dans tous les cas, le candidat doit traiter « le sujet, tout le sujet et rien que le sujet ».

En vous appuyant sur la note de synthèse et vos connaissances personnelles, vous présenterez **le volet de votre politique documentaire** visant à **contribuer** à **l'accompagnement des élèves de 2^{nde} pro** de votre lycée polyvalent X dans la **consolidation de leur autonomie**.

→ « **le volet de votre politique documentaire** » Suggère un choix à effectuer et à argumenter par le candidat dans la sélection de l'axe du projet de politique documentaire qu'il développera dans cette seconde partie de l'épreuve, ce qui n'exclut pas au contraire de faire référence aux autres volets dans une approche systémique.

→ « **contribuer** » Requier, de la part du candidat, qu'il inscrive son action dans le cadre plus large de celle de l'équipe de l'établissement dans lequel il est en poste.

→ « **accompagnement des élèves de 2^{nde} pro** » Suppose que ce public dans le lycée X soit pris en compte par le candidat dans les actions proposées et les modalités pédagogiques adaptées.

→ « **consolidation de leur autonomie** » Demande au candidat d'établir un lien entre le projet d'établissement du lycée polyvalent X, actuellement dans sa deuxième année d'existence, et sa participation au groupe de travail « amener les élèves vers une plus grande autonomie ». Il se doit de prendre en compte que certaines actions ont déjà été menées pour développer l'autonomie des élèves et qu'il convient de poursuivre leur déploiement. A lui, en fonction de l'axe de la politique documentaire choisi, de justifier les actions, dans une temporalité.

Les axes de la politique documentaire mobilisables

En fonction de la problématique dégagée par le candidat lors de la lecture du dossier documentaire, plusieurs choix s'offrent à lui quant à l'axe qu'il développera dans cette partie de l'épreuve :

- La politique d'acquisition des ressources documentaires ;
- **La politique d'accès à l'environnement informationnel ;**
- **La politique de formation à la culture informationnelle ;**
- La politique de communication.

La politique d'accès à l'environnement informationnel	
Document 14	<p>Peuvent être retenus pour étayer l'argumentaire du volet de la politique documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La capacité d'accueil du CDI : 51 places assises dont un espace pédagogique de 18 places avec tableau et TNI, 12 places aménagées en 3 tables permettant la coopération et les échanges et les deux salles de travail de quatre places offrant aux élèves la possibilité de s'isoler et d'avoir un niveau sonore, dans les travaux effectués, un peu plus fort que dans les autres espaces précédemment cités

	<ul style="list-style-type: none"> - L'équipement en WiFi permettant d'utiliser les ordinateurs portables dont les élèves sont dotés - L'importance du fonds hybride, composé de 26 977 documents avec une équité entre fonds physique et fonds numérique - L'opérationnalisation d'esidoc - Le faible nombre de prêts annuels : 515 documents avec une érosion régulière entre les niveaux 2^{nde} et Tle
Document 15	<p>Parmi les objectifs opérationnels de l'axe 1 du projet d'établissement du lycée polyvalent X peuvent être mobilisés :</p> <p>Aider les élèves entrant en seconde à devenir lycéens</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer du commun entre les élèves <ul style="list-style-type: none"> o Aménager des lieux de sociabilité et des temps de vie collective o Développer la coopération, l'entraide entre élèves <p>Développer les usages du numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès des élèves aux ressources et outils numériques <ul style="list-style-type: none"> o Accompagner le déploiement des équipements individuels des élèves o Ouvrir l'accès aux ressources o Éduquer à un usage responsable des ressources et outils numériques - Faire du numérique un outil au service de la différenciation pédagogique <ul style="list-style-type: none"> o Repenser l'organisation des espaces scolaires pour faire du numérique un levier pour la gestion du temps de la classe o Proposer des dispositifs d'aide méthodologique <p>Développer les usages des ENT</p> <p>Peuvent également être utilisées, les données indiquant que les élèves de 2^{nde} sont issus de 13 collèges avoisinants le lycée polyvalent X ainsi que le rite de passage que représente l'entrée en seconde avec ses continuités et ses ruptures. Doit également être pris en compte le fait que les élèves disposent d'un équipement individuel fourni par la région, dans le cadre du plan numérique.</p>
Document 16	<p>Les données chiffrées et statistiques suivantes peuvent être extraites des différents tableaux permettant de présenter la structure du lycée polyvalent X :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'élèves de 2^{nde} : 202 en GT et 51 en Pro, répartis sur 8 classes - Les élèves de 2^{nde} pro soient dans la filière Métiers de la gestion, administration, transports et logistiques - 35,4% des élèves de 2^{nde} pro ont un an de retard - Les caractéristiques sociales des élèves, à mettre en lien avec leur équipement et leurs habiletés numériques
La politique de formation à la culture informationnelle	
Document 14	<ul style="list-style-type: none"> - La capacité d'accueil du CDI : 51 places assises dont un espace pédagogique de 18 places avec tableau et TNI, 12 places aménagées en 3 tables permettant la coopération et les échanges et les deux salles de travail de quatre places offrant aux élèves la possibilité de s'isoler et

	<p>d'avoir un niveau sonore, dans les travaux effectués, un peu plus fort que dans les autres espaces précédemment cités</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'équipement en WiFi permettant d'utiliser les ordinateurs portables dont les élèves sont dotés - L'importance du fonds hybride, composé de 26 977 documents avec une équité entre fonds physique et fonds numérique - L'opérationnalisation d'esidoc - Les abonnements aux ressources numériques dont l'Encyclopédie Universalis, Europresse, IJ Box ou encore CerisePro qui peuvent être exploitées en classe ou sur le temps de travail personnel de l'élève
Document 15	<p>Parmi les objectifs opérationnels de l'axe 1 du projet d'établissement du lycée polyvalent X peuvent être mobilisés :</p> <p>Aider les élèves entrant en seconde à devenir lycéens</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer du commun entre les élèves <ul style="list-style-type: none"> o Développer la coopération, l'entraide entre élèves <p>Développer les usages du numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur le numérique pour rendre les élèves acteurs de leurs apprentissages <ul style="list-style-type: none"> o Renforcer la continuité du travail dans et hors la classe o Amener les élèves vers une plus grande autonomie o Donner du sens à la mise en activité - Faire du numérique un outil au service de la différenciation pédagogique <ul style="list-style-type: none"> o Repenser l'organisation des espaces scolaires pour faire du numérique un levier pour la gestion du temps de la classe o Proposer des dispositifs d'aide méthodologique <p>Développer les usages des ENT</p> <p>En complémentarité, le manque d'autonomie dans la réalisation du travail personnel, les nouvelles exigences que représente l'entrée au lycée peuvent être convoqués ou encore les réseaux de camaraderie à reconstruire comme élément impactant le travail collaboratif. Doit également être pris en compte le fait que les élèves disposent d'un équipement individuel fourni par la région, dans le cadre du plan numérique.</p>
Document 16	<p>Les données chiffrées et statistiques suivantes peuvent être extraites des différents tableaux permettant de présenter la structure du lycée polyvalent X :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'élèves de 2^{nde} : 202 en GT et 51 en Pro, répartis sur 8 classes - Les élèves de 2^{nde} pro sont dans la filière Métiers de la gestion, administration, transports et logistiques - 35,4% des élèves de 2^{nde} pro ont un an de retard - Les caractéristiques sociales des élèves, à mettre en lien avec leur équipement et leurs habiletés numériques

3.3 Remarques sur les prestations et conseils aux candidats

Principales qualités relevées dans les copies des candidats en réussite :

Dans le plan de classement :

- Un plan de classement incluant les documents de contextualisation ;
- Des intitulés de parties et sous-parties informatifs et concis ;
- Un plan de classement qui dépasse l'archétype (problème/solutions) et qui s'articule autour de trois parties distinctes et équilibrées.

Dans la note de synthèse :

- Une introduction complète incluant une présentation de l'établissement, son contexte ainsi que du problème posé ;
- Citation des documents dans lesquels sont réalisées les extractions ;
- Une structure lisible aussi bien au travers de la présentation que par l'organisation du propos et les transitions ménagées, des parties équilibrées ;
- Une fidélité envers la pensée des auteurs et une capacité à mettre les documents en relation.

Dans le volet de politique documentaire :

- Une cohérence du projet avec la problématique identifiée ;
- Un des quatre axes de la politique documentaire est identifié, en argumentant le choix effectué, les priorités sont claires ; l'approche est systémique.
- Des indicateurs sont extraits des documents de contextualisation, ils sont analysés et conduisent le candidat à étayer son propos et justifier ses choix en mobilisant les éléments développés dans la synthèse ;
- Une opérationnalisation des actions est proposée (temporalité, nombre de séances s'inscrivant dans une séquence, partenariats, etc.) ;
- Une capacité à se situer dans une démarche collective, coopérative et transdisciplinaire.

Partie 3 : Les épreuves d'admission

1. Remarques générales sur les attendus des deux épreuves

Le jury attend du candidat un véritable positionnement professionnel, il s'agit là d'un élément-clé de l'admission. Il est rappelé que ces épreuves orales d'admission conduisent à un recrutement et, en ce sens, le candidat doit faire la démonstration de sa capacité à assumer les missions d'un professeur.

La capacité du candidat à gérer son stress au moment de l'épreuve est également un facteur de réussite. Il s'agit d'une compétence professionnelle attendue. Ces épreuves sont également des situations de communication exigeantes. La voix, la posture, l'usage des technologies mises à disposition, tout doit être anticipé.

Les qualités attendues sont celles d'un fonctionnaire de l'Etat, d'un personnel de l'Education nationale porteur de valeurs, conscient des implications de son engagement et d'un enseignant spécialiste de l'information-documentation attestant d'une véritable culture de l'information, des médias et des documents. La bonne compréhension des attentes institutionnelles pour le métier de professeur documentaliste ainsi que sa place dans l'équipe éducative est un élément déterminant pour l'admission.

Ayant le souci de placer les candidats dans les meilleures conditions, le jury accueille les candidats avec bienveillance ce qui, bien évidemment, n'exclut pas un questionnement exigeant et des attentes élevées au regard des enjeux d'un tel concours.

2. L'épreuve 1 d'admission : la leçon

2.1. Rappel du texte réglementant l'épreuve

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée totale de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes maximum)
- Coefficient 5

L'épreuve comporte deux volets.

Le premier volet consiste pour le candidat à élaborer **une séance pédagogique ou éducative** nécessitant l'exploitation de ressources documentaires.

A partir d'un sujet tiré des programmes et instructions de l'enseignement secondaire, le candidat constitue un corpus de documents numériques, puis expose, devant le jury, la situation envisagée, justifie ses choix de nature pédagogique et éducative, et explicite sa démarche. Il indique les apprentissages informationnels des élèves qui peuvent être articulés à cette situation.

Pour le second volet, le candidat, d'une part, élabore une bibliographie sur le sujet proposé incluant les éléments du corpus et des documents complémentaires qu'il juge utiles, d'autre part, effectue l'analyse documentaire de deux documents de son choix, tirés du corpus.

Le jury apprécie la pertinence de la sélection en fonction des objectifs pédagogiques ou éducatifs visés ainsi que la qualité du traitement documentaire effectué. Il peut demander des précisions au candidat, voire des éléments de traitement d'un ou de plusieurs autres documents.

Les membres du jury apprécient les candidats qui structurent clairement leur exposé et équilibrent les différentes parties qui le composent avec le rappel du sujet, l'annonce d'une problématique et d'un plan, le développement de la réflexion et une conclusion.

2.2. Remarques générales sur l'épreuve 1

Le candidat doit toujours envisager l'articulation des différentes missions et compétences spécifiques du professeur documentaliste (Circulaire de missions de mars 2017 et Référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation de 2013).

L'appui sur la connaissance des programmes et instructions de l'enseignement secondaire pour la mise en œuvre de séances pédagogiques est incontournable pour cette épreuve. Si le candidat ne peut pas, bien entendu, avoir une connaissance exhaustive de tous les programmes disciplinaires, il lui faut maîtriser les circuits qui lui permettent d'accéder à cette information et avoir acquis une capacité d'analyse des textes au regard des missions du professeur documentaliste.

Les évolutions sociales et technologiques ont donné une place importante au numérique dans ce métier. Cependant, les candidats doivent veiller à ne pas se positionner uniquement comme détenteurs de connaissances manipulatoires dans ce domaine et doivent être attentifs à les articuler avec les notions ou concepts des sciences de l'information et de la communication auxquels ils forment et où se situe réellement leur expertise.

Il n'est pas inutile de rappeler que des connaissances sont également attendues dans le domaine de la lecture : la diversité de l'offre éditoriale, les différents genres fictionnels notamment, et ceci quels que soient les supports utilisés. Enfin, des connaissances sont nécessaires dans le domaine des médias de masse, particulièrement de la presse et du monde de l'édition (offres, évolutions).

Dans l'entretien qui suit l'exposé, le jury attend que le candidat développe une réflexion sur l'engagement du professeur documentaliste, qu'il tienne compte des réalités du développement de l'enfant et de l'adolescent et des différents contextes d'exercice, en matière d'enjeux territoriaux, culturels, sociaux ou économiques.

La notion de parcours de formation de l'élève ainsi que les dispositifs associés (parcours avenir, citoyen, etc.) doivent être connus et intégrés à la réflexion.

Il est aussi souhaitable que le candidat appréhende l'organisation d'un établissement scolaire en se situant vis-à-vis des partenaires, des instances et d'un contexte humain, législatif et républicain, en tenant compte des conditions de faisabilité et de la réalité des situations exposées.

2.3. Modalités pratiques

Le candidat est convoqué une demi-heure avant l'entrée en salle de préparation pour un temps d'accueil et d'échange visant à préciser les modalités pratiques et techniques de l'épreuve.

Le directeur prête une attention toute particulière au respect des dispositions notifiées par un médecin dont peuvent bénéficier les candidats en situation de handicap. Il rappelle que hormis le tiers-temps, d'autres dispositions peuvent être prises à la condition d'être requises par les prescriptions médicales.

2.3.1. Temps de préparation : environnement du candidat

La salle de préparation



Le poste du candidat

Votre poste de travail est désinfecté avant votre entrée dans la salle et à votre sortie.



← Casque audio
← souris

Logiciels et outils à disposition



- Word
- Powerpoint
- Excel
- Suite libre office
- Outil de capture d'écran
- [Freemind](#)
- Mozilla Firefox (*unique navigateur*) pas de [plugin-addons](#).
- BCDI
- Le portail [E-sidoc](#).
- [Zotéro Bib](#)
- VLC
- [Acrobat reader](#)

Chaque candidat dispose d'un micro-ordinateur raccordé à un réseau local et à Internet aussi bien pour la préparation que pour l'épreuve elle-même. Techniquement, il s'agit d'une architecture de réseau

local, qui permet aux candidats d'être sur un poste de travail individuel. Quant à l'accès à Internet, il est assuré par une liaison à haut débit et est ouvert.

Toute ressource proposée au jury doit lui être accessible. En conséquence, aucune ressource ne doit être sécurisée ou fermée (par exemple, ressources issues de boîtes de messagerie fermées, drive / espaces de stockage en ligne fermés, pages privées de curation ...). Le jury constate que certains candidats téléchargent des ressources préalablement organisées afin de les réadapter. Cette démarche est toujours dommageable. En effet, ces présentations stéréotypées passent toujours à côté du sujet et ne permettent pas de répondre de façon pertinente à une problématique précise.

Le téléphone portable n'est pas autorisé lors du temps de préparation et d'audition. Le candidat ne pourra donc en aucun cas accéder à des mots de passe d'accès communiqués par SMS.

Il est conseillé au candidat d'amener une montre ou un réveil pour veiller à la maîtrise du temps de préparation et d'exposé. Les candidats ne disposent d'aucune possibilité d'impression.

En cas de problème rencontré, une assistance technique est en permanence disponible dans les salles de préparation. Celle-ci ne répond en aucun cas à d'éventuelles questions concernant le domaine d'évaluation des compétences des candidats.

En outre, l'organisation et la régularité des épreuves sont assurées par les surveillants présents dans les salles.

2.3.2. Le temps d'interrogation

Exemple de salle d'interrogation



Lors des interrogations, chacune des commissions dispose d'un micro-ordinateur ayant accès au réseau interne à l'usage du candidat. Il est configuré de manière identique aux postes de préparation et connecté à un système de vidéo projection.

A l'issue de la préparation, les membres du jury ont accès à la fois à l'historique de navigation du candidat et aux documents produits par celui-ci. Lors de l'échange, des questions pourront porter sur la stratégie de recherche, le choix des plateformes, des ressources et des outils y compris dans un contexte pédagogique.

Durant l'exposé, le jury n'intervient pas. Le candidat déroule son propos sans être interrompu, mais cela ne signifie pas pour autant que le jury approuve l'intégralité du propos du candidat. De même, au cours de l'entretien, il n'appartient pas au jury de corriger les éventuelles erreurs du candidat.

Il est attendu des candidats qu'ils s'inscrivent dans un esprit de dialogue et de compréhension qui permettra un véritable échange professionnel avec les membres de la commission. Cela leur permet

par exemple de signaler une question non ou mal comprise. En outre, les questions ouvertes appellent plusieurs réponses possibles. Ce ne sont pas des questions piège, le jury cherche avant tout à évaluer la capacité du candidat à construire une démarche dans une situation donnée et à se projeter dans le métier. Par ailleurs, il importe que le candidat distingue des questions générales qui sollicitent une réflexion à partir des connaissances, et des questions qui demandent une réponse précise et sans détour, telle qu'une définition ou un développement de sigle. Il paraît judicieux d'éviter les affirmations ou des prises de position péremptoires non argumentées et sans fondements.

2.4. Attendus, remarques et conseils aux candidats

Trois mots-clés résument la philosophie générale de cette épreuve : la **pertinence** (des ressources sélectionnées), la **clarté** (de la situation pédagogique exposée), et la **cohérence** générale de l'ensemble documentaire proposé et de l'argumentation.

Fondamentalement, cette épreuve orale vise à analyser un contexte scolaire et à proposer en retour des documents en adéquation avec la situation et la problématique retenue par le candidat selon des principes de réalité et de faisabilité prenant en compte des contraintes d'établissement (humaine, financière, scolaire, organisationnelle...). Le candidat doit s'appuyer sur des cadres de référence institutionnels pour déterminer des objectifs d'apprentissage, identifier des notions et des compétences info-documentaires (CRCN, EMI dans les programmes...).

Le jury attend du candidat qu'il sache justifier les choix opérés et présentés. Il apprécie une méthodologie solide sur laquelle s'appuient les candidats (rappel du sujet, démarche de recherche et annonce de la séance) et remarque que ces derniers, dans leur ensemble, se réfèrent aux programmes lors de leur proposition de séances. En revanche, il est regrettable que trop de candidats omettent encore lors de leur présentation d'inclure : une problématique personnellement réfléchie, un plan détaillé de leur présentation à venir ainsi qu'une analyse fine du sujet dont l'absence donne presque inévitablement lieu à des hors sujet.

2.4.1. Pendant les deux heures de préparation

Sachant que l'évaluation porte à la fois sur la forme, l'organisation, la partie analyse documentaire et la séance pédagogique ou éducative retenue, la stratégie qui consisterait à privilégier la séance pédagogique (premier volet de l'épreuve) au détriment du traitement documentaire (deuxième volet) serait particulièrement pénalisante.

La nouvelle maquette de l'épreuve impose la préparation d'une séance pédagogique et/ou éducative et non plus d'une séquence. Cela implique que la plus grande partie du temps de l'exposé se focalise sur une séance. Bien que la séance proposée par le candidat puisse s'inscrire dans une « séquence », cette dernière doit rester en arrière-plan. La session 2022 a révélé une analyse du sujet souvent négligée donnant lieu à des propositions pédagogiques stéréotypées : brainstorming systématiquement proposé sans réellement expliciter la pertinence ; des évaluations qui sont évoquées, mais qui ne sont pas élaborées...

Il est recommandé de lire en priorité le ou les textes officiels mentionnés dans le sujet et de ne pas commencer à travailler la séance avant d'en avoir assimilé les directives ainsi que les objectifs et les

intentions pédagogiques. Les autres sources essentielles sont celles fournies par l'Education nationale pour l'accompagnement, mais aussi les sources professionnelles et scientifiques.

Enfin, le candidat produit ou récupère une notice documentaire (BCDI), en indiquant clairement la modalité de récupération et le travail de réécriture et d'amélioration opéré précisément durant les deux heures de préparation. Le jury observe que le traitement documentaire est souvent négligé, incomplet, voire non fait à l'issue des deux heures de préparation. Nous souhaitons rappeler aux candidats que cela ne peut pas relever d'une stratégie visant à effectuer ensuite le traitement en temps réel face au jury. Un tel choix est toujours dommageable. En outre, les principaux champs des bordereaux de saisie BCDI ne sont pas connus : date de péremption, notes, responsabilité de collection, etc. Un traitement documentaire maîtrisé et réfléchi constitue pourtant le cœur de la gestion optimale d'un fonds documentaire.

Le jury regrette que le corpus, souvent très minimaliste, présenté soit en sus trop éloigné de la problématique, du sujet et du public indiqué. Il est rappelé que le candidat doit clairement indiquer le public destinataire pour chaque document sélectionné. Au travers de cet exercice, il est regrettable de constater que certains candidats ne se projettent que très partiellement dans la fonction via l'activité documentaire.

2.4.2. L'exposé de l'épreuve 1

Pour appuyer un propos structuré et organisé, le candidat doit choisir son mode de présentation (document texte, diaporama...) et utiliser largement les possibilités du multimédia, en particulier de la vidéo projection et de l'interactivité des outils. Le candidat a bien sûr la possibilité d'utiliser des grilles préétablies ou de s'appuyer sur des séances existantes comme en situation professionnelle réelle. Mais il doit avoir conscience que ce qui est prioritairement évalué est sa capacité à adapter ces éléments préexistants à la situation proposée dans l'intitulé du sujet.

Le jury constate que la structure langagière et la présentation générale des candidats sont généralement bonnes et en adéquation avec le contexte d'un recrutement national. Mais l'aisance générale des candidats est limitée par certains écarts de langage (« ouais », « on s'en fout » ...). Il convient également de faire attention à des expressions de type « comme je l'ai déjà dit » laissant entendre au jury que le candidat a déjà répondu à la question. Lorsqu'un jury repose une question, le candidat doit montrer sa souplesse d'esprit et reconnaître le fait que la réponse à la question mérite d'être complétée.

Introduction

Le candidat doit reformuler le sujet en montrant qu'il prend en compte TOUS les éléments-clés. En effet, les sujets sont souvent mal lus, ou lus de façon incomplète ou imprécise. Il est essentiel d'en faire une lecture fine qui prend en compte le texte officiel et tous les éléments de contextualisation (public visé, type d'établissement, dispositif, organisation pédagogique, collaborations, etc.). La thématique principale peut être éventuellement mise en lumière au regard de l'actualité éducative, sociale, culturelle ou scientifique. Mais il ne s'agit pas de s'emparer d'un ou deux éléments du sujet et d'axer toute sa séance en fonction de ceux-là, en négligeant les autres informations. Le candidat montre au travers de sa problématique qu'il a saisi l'enjeu particulier du sujet et la place précise du professeur documentaliste dans la situation pédagogique qui lui est soumise. De fait, la problématique énoncée ne reprend pas mot pour mot le sujet.

Des imprécisions, voire des confusions importantes, sont parfois observées sur des notions ou concepts info-documentaires de base : auteur, directeur de publication, éditeur, veille, droit à et droit de l'image, médiation, source... C'est le cas également pour des termes techniques parfois utilisés à mauvais escient. Il est donc recommandé de proposer au jury des définitions claires qui auront été élaborées lors de la préparation.

Le candidat doit absolument se questionner sur le sens et le pourquoi de la situation : pourquoi organiser un débat, pourquoi réaliser un panorama de presse, pourquoi travailler sur les stéréotypes de genre, quel est l'intérêt de faire réaliser une production numérique collective, quel est le bénéfice pour l'élève ? Il a donc avantage à présenter sa réflexion en s'appuyant sur une problématique. Il présente ensuite le plan de son exposé qui intègre bien sûr tous les éléments demandés dans la consigne de l'épreuve.

Les modalités d'ouverture des accès conduisent le jury à porter un regard plus attentif à la démarche de recherche d'information et d'utilisation des ressources, notamment à partir de l'historique de navigation de recherche. Il est donc apprécié que le candidat présente également sa stratégie de façon succincte, en toute honnêteté et la justifie au regard des attentes du sujet en s'appuyant sur la réalité de sa recherche.

Dans l'ensemble, les candidats font preuve de bonnes connaissances des réformes, de l'actualité du Ministère de l'éducation nationale, des référentiels faisant autorité, beaucoup moins sur les questions de culture et de techniques en information-documentation. Malgré la bonne maîtrise générale de l'épreuve, la culture des sources, la typologie de l'information, la caractérisation des natures de ressources, les outils de traitement de l'information sont encore trop faiblement maîtrisés. Beaucoup de candidats choisissent des « documents de forme » (présentant une infographie, un design efficace, etc.) au lieu de privilégier les contenus, et la cohérence entre contenu proposé et consigne du sujet. Les critères d'expertise et de pertinence de l'information ne sont pas toujours assurés malgré un discours de surface à ce sujet. Le cœur de l'analyse intellectuelle du sujet est finalement peu assuré, notamment la problématisation souvent inexistante ou oubliée au fur et à mesure de la recherche de documents.

Partie sur la scénarisation de la situation proposée

Quelques points clés sont indispensables à la réussite de l'épreuve :

- La séance est contextualisée de façon cohérente au regard des établissements, niveaux, programmes et dispositifs indiqués dans le sujet ou pouvant s'y rattacher. Les candidats peuvent se référer aux textes officiels, institutionnels et professionnels pour les identifier. Quels que soient les documents d'appui utilisés par le candidat, qu'ils soient issus de sa veille ou trouvés en ligne lors de la préparation, il s'agit de les adapter à la situation proposée et non l'inverse.
- Les dimensions didactiques et pédagogiques de l'acte d'enseignement sont envisagées. Le candidat doit renforcer son argumentaire quant à ses choix didactiques : quelles sont les modalités de la mise en activité ? Quel est le type de pédagogie mise en œuvre ? En quoi les modalités de l'activité proposée concourent-elles à atteindre les objectifs énoncés en début de séance ? Comment les enseignants activent-ils les leviers de la motivation chez les élèves pour qu'ils s'engagent dans l'activité ?
- L'activité proposée peut donner lieu à associer d'autres partenaires dans et hors l'établissement (CPE, autres professeurs, personnel médico-social, associations ...)

- Selon les sujets, le professeur documentaliste est amené à travailler seul lors d'une séance, en co-animation ou en co-intervention. Le candidat doit proposer une situation pédagogique qui tienne compte de ces conditions particulières qui sont données par le sujet. Ainsi, lorsqu'une co-intervention est la modalité d'animation de la séance, le candidat doit trouver son apport en tant que professeur-documentaliste et celle de son collègue dans la préparation, le déroulé, et l'évaluation de la séance.
- Les compétences travaillées avec les élèves sont de nature disciplinaire, info-documentaire, et transversale.
- L'intérêt de la tâche ou des tâches proposées aux élèves doit être précisé, comme celui des productions intermédiaires ou finales si le sujet s'y prête.
- Les activités proposées permettent d'engager une différenciation pédagogique qui doit être rendue explicite.
- Les évaluations prévues sont à adapter aux objectifs et/ou aux compétences énoncés au début de la présentation et il est important qu'elles portent sur des éléments concrets et observables par les enseignants impliqués. Les modalités pratiques sont envisagées (fiches élèves, scénario d'accompagnement, outil spécifique...).
- La connaissance des grandes notions liées au SIC est attendue et notamment celles liées au droit de la propriété intellectuelle. Les notions de vie privée, d'espace public, etc. doivent également être connues des candidats afin de pouvoir les transmettre en situation dans la relation pédagogique aux élèves.
- Evoquer le recours au numérique ne suffit pas pour répondre aux besoins d'une problématique, et lorsqu'un outil est choisi, il est surtout essentiel d'expliquer la pertinence du choix au regard de l'action visée plutôt que démontrer une expertise uniquement technique. Il est regrettable que certains candidats s'éloignent parfois de leur démarche didactique au profit de la mobilisation d'outils numériques systématique.
- Le jury apprécie que le candidat fasse preuve de créativité et d'originalité, voire d'audace, et qu'il envisage des prolongements cohérents au-delà du sujet initial.
- Selon les situations, la séance peut ne pas se dérouler au CDI. Le professeur documentaliste n'est pas assigné à ce seul et unique lieu. Le jury regrette que d'autres espaces ne soient pas proposés comme la salle informatique, la salle de classe ou bien encore des espaces extérieurs à l'établissement à l'instar des bibliothèques ou médiathèques.

Pour la session de 2022, le jury regrette que trop de candidats proposent des séances formatées et associées à des connaissances didactiques et pédagogiques souvent insuffisantes, ou des séances beaucoup trop magistrales, ou encore des propositions de travail en groupe qui ne sont pas justifiées. Les notions, les temps et les formes autour de l'évaluation sont souvent méconnus ou mal appréhendés. L'évaluation pédagogique est largement impensée dans la séance.

Le corpus et la bibliographie

Les candidats veillent à établir leur corpus ou leur bibliographie en fonction d'une démarche rigoureuse et documentaire (consultation directe des sources fondamentales, consultation de catalogues, vérification des liens...). Le nombre de documents peut raisonnablement se situer entre

trois et cinq. Ils doivent nécessairement être choisis pour répondre aux besoins du sujet et non pas pour fournir une liste artificielle et plaquée. La sélection doit inclure des documents exploitables par les élèves et des documents pertinents pour l'équipe éducative, le tout en phase avec le niveau d'enseignement exposé. Il n'est pas possible de réduire cette liste à des documents d'appui technique (BOEN, tutoriels, fiches méthodologiques) ou des portails d'institutions. En effet, le jury n'attend pas seulement des techniques de recherche et de traitement documentaire maîtrisées, mais un corpus pertinent et correctement exploité.

La justification relative au choix des documents du corpus doit apparaître puisqu'elle est l'indice permettant d'apprécier si le candidat a analysé les besoins des élèves, des enseignants et a su s'y adapter. L'intérêt du document sélectionné doit être précisé. Par exemple, tel article du journal *Le Monde* peut être fiable, mais peu adapté à des élèves de 6^e ; la collection « Que sais-je » ne peut pas être une base de lecture chez des élèves de 6^e ou de CAP , etc.

Le jury met à disposition une déclinaison simplifiée du logiciel de gestion bibliographique Zotero (accessible à l'adresse <https://zibib.org/>). Les candidats sont libres de l'utiliser.

Les candidats doivent pouvoir démontrer et justifier de l'intérêt de la normalisation dans les activités documentaires.

Le traitement documentaire

Les deux documents retenus pour le traitement documentaire doivent être choisis pour leur intérêt à figurer dans la base documentaire de l'établissement au-delà du projet lui-même. Ainsi, ces documents seraient ajoutés au fonds documentaire de l'établissement et constitueraient des ressources potentiellement réutilisables dans le cadre d'un projet similaire. Il est donc nécessaire que le candidat s'interroge sur l'adéquation de ce document avec ses publics.

Pour la session 2022, le jury regrette encore la présence de nombreux corpus qui ne prennent pas en compte le public auquel ils s'adressent. Ils se composent souvent de ce qui a été utile au candidat pour préparer l'épreuve (par exemple, le BOEN mentionné dans le sujet) et non de ressources à destination des équipes ou élèves.

Outre un minimum de connaissances nécessaires sur la manipulation technique, il est important de démontrer sa compréhension des enjeux intellectuels du traitement documentaire ainsi que l'intérêt pour les usagers. C'est par exemple le cas du champ *descripteurs* qui implique que soit faite la différence entre *descripteurs* et *mots clés* et que soit connu le thésaurus à la base de cette indexation. C'est le cas également du champ *résumé*, souvent rempli sans idée des objectifs des différents résumés documentaires possibles à réaliser. Il convient aussi d'éviter les résumés présentés sous la forme d'une unique phrase générique ne permettant pas à un usager potentiel d'établir un choix de sélection.

Le jury attend également du candidat des connaissances sur le traitement documentaire, la connaissance des métadonnées, le référencement et plus largement la gestion de l'information en lien avec le projet et les intentions pédagogiques envisagées. On note de nombreuses approximations de termes et de vocables info-documentaires : index, classement, champ, condensation, indexation... autant de mots souvent ignorés, régulièrement employés à mauvais escient.

Pour la session 2022, le traitement documentaire a été souvent incomplet (traitement d'un seul document et non de deux, catégories importantes non renseignées) ou erroné (erreur de type de support, incompréhension de certaines catégories notamment « collation »). Des confusions très importantes entre auteur / éditeur / hébergeur pour les ressources numériques qui conduisent les candidats à faire des erreurs lors de leur catalogage. Le jury note également une difficulté à identifier

le type de résumé choisi. Beaucoup de candidats effectuent des copier-coller d'Internet, de parties de la ressource, sans se rendre compte des erreurs qui y figurent et de l'inadéquation avec le public.

Par ailleurs, s'il n'est pas interdit de présenter la notice d'un document déjà traité, il convient de le signaler et de savoir la commenter correctement tout en tentant de l'améliorer. L'articulation et la complémentarité langagière entre le résumé et les descripteurs sont approximatives ; nombre de candidats ne sont pas en mesure de justifier le choix des mots.

Si une notice n'a été produite par le candidat, ou si elle est manquante, le jury se réserve le droit de la faire produire au candidat en situation d'entretien, et ce, en quelques minutes. En effet, ce choix du candidat de ne pas élaborer de notice pourrait cacher un défaut de compétences en matière d'analyse et d'indexation documentaire.

2.4.3. L'entretien de l'épreuve 1

L'entretien porte essentiellement sur le « réalisme » de la séance, les compétences informationnelles visées, l'évaluation envisagée, la prise en compte des acquis ou des prérequis des élèves... Les membres de jury reviennent sur les choix et les stratégies de recherche d'information à partir des traces de l'historique de navigation, qui lui sont accessibles. Les choix de ressources ou de gisements, les réorientations, etc. peuvent être source de questions et de demande d'explicitation. Le candidat doit être en mesure de justifier et d'expliquer la provenance de chaque document ou ressource qu'il propose aux membres du jury.

L'entretien cherche également à vérifier la solidité des connaissances du candidat, sa culture générale et professionnelle. La connaissance de sources d'informations en phase avec le sujet et le métier sera appréciée.

Ainsi, le jury observe que les pratiques de lecture des élèves / des adolescents sont souvent méconnues, mais aussi que les fonds documentaires physiques sont absents des situations exposées. Régulièrement, le CDI en tant qu'espace documentaire avec des usuels, des périodiques, des manuels scolaires, un fonds documentaire est oublié ou non considéré.

Les candidats ne doivent pas oublier que les travaux et auteurs en SIC (ou plus largement en SHS) travaillés à l'occasion des épreuves écrites, peuvent être à nouveau convoqués. Les candidats sont susceptibles d'être de nouveau interrogés à l'occasion de l'oral sur ces références en cohérence avec le sujet qu'il traite.

Les candidats ont tendance à aller très vite dans la présentation du traitement documentaire, rendant visible un travail superficiel, voire inachevé. C'est pourquoi les questions portent non seulement sur les opérations documentaires effectuées, mais aussi sur la pertinence des sources et des documents sélectionnés par rapport aux besoins (analysés ou pas) des élèves et à leurs capacités cognitives et d'apprentissage.

Pour conclure, le jury attend davantage d'engagement personnel et de cohérence dans les démarches pédagogiques présentées ; des corpus pertinents et exploités ainsi que des bibliographies soignées et travaillées tant sur le fond que sur la forme. Il attend également que les candidats travaillent davantage les énoncés pour éviter le hors sujet, posent une problématique pour lancer leur sujet et adoptent une meilleure maîtrise du temps pour éviter un travail non abouti. Le jury attend par ailleurs que les candidats perçoivent mieux les enjeux pédagogiques de l'utilisation des outils numériques proposés

dans les séances. Les candidats doivent donc apprendre à se projeter dans leur futur métier et expliciter leur démarche, démontrer l'intérêt pédagogique des outils qu'ils convoquent au sein d'une séance pédagogique, leur pertinence en regard du public ciblé, réfléchir aux transferts de compétences et aux acquisitions pour les élèves. Les candidats doivent s'affirmer dans leur projection dans le métier de professeur documentaliste et dans les spécificités de ce dernier. Cela leur permettra d'être plus lucides sur la préparation de la séance avec le collègue de discipline et de proposer une co-intervention où les intervenants ne sont pas interchangeable et où la présence de chacun se justifie. Il faut penser la collaboration sous toutes ses formes (répartition des tâches et des missions, co-enseignement, évaluation ...).

2.5. Proposition de corrigé à partir d'un sujet de la session 2022

Afin d'aider les futurs candidats dans leur préparation et dans l'appropriation des attendus, les éléments colorisés renvoient aux invariants présents pour chaque sujet :

- Bleu : type d'établissement
- Vert : niveaux d'enseignement
- Rouge : dispositif
- Orange : type de production
- Violet : discipline(s) associées
- Marron : thème de recherche

EXEMPLE DE SUJET LYCEE ENSEIGNEMENT GENERAL

Au cours de **la semaine de la presse et des médias dans l'école**, vous intervenez avec une enseignante de **sciences de la vie et de la Terre (SVT)** auprès d'une classe de **première générale spécialité SVT** (BOEN Spécial n°1 du 22 janvier 2019). Les élèves devront rédiger un article sur **l'influence des facteurs environnementaux sur le développement de certaines maladies**. Il sera publié dans le journal du **lycée** en suivant une démarche de vulgarisation scientifique. Vous concevez une séance visant à identifier les caractéristiques d'un **article de vulgarisation scientifique**.

Analyse du sujet

Cadre pédagogique :

Enseignement de spécialité SVT en classe de première générale, dans le cadre de la Semaine de la Presse et des médias dans l'école.

Analyser le BO car enseignement de spécialité :

Faire attention à bien adapter la proposition pédagogique au niveau des élèves.

Prendre en considération la thématique générale, mais faire attention à la commande précise de la séance.

Faire attention à tous les éléments du sujet qui ont leur importance.

Termes du sujet

Vous intervenez avec : il s'agit d'une co-intervention dont il faudra préciser les modalités.

Démarche de vulgarisation scientifique : il faut *a minima* comprendre les étapes de la construction de la vulgarisation scientifique ainsi que les acteurs existants autour de cette démarche (le scientifique et le journaliste).

Vous concevez : Expliciter à travers une séance pédagogique mettant en œuvre les compétences info-documentaires et de l'EMI.

Identifier les caractéristiques : Il ne s'agit pas d'une recherche d'informations, mais de comparer et/ou d'analyser une forme médiatique.

Article : Forme de la production, qui implique des caractéristiques spécifiques, de forme (titre, chapô, etc.) comme de fond (réponse aux 5W).

Journal du lycée : Expression médiatique des jeunes, modalités d'un journal lycéen. Législation autour du journal lycéen.

Il ne s'agit pas d'une séance sur l'évaluation de l'information ou de la désinformation. Il s'agit bien d'une séance sur les caractéristiques d'un article de la vulgarisation scientifique.

Notions

Information scientifique

Vulgarisation scientifique

Écriture journalistique

Notions info-documentaires

Type d'information

Discours

Journalisme

Compétences info-documentaires principales

Connaitre les principes de l'écriture journalistique

Connaitre la structure d'un article de vulgarisation scientifique

Dans les programmes

- Programme d'enseignement de spécialité de sciences de la vie et de la Terre de la classe de première de la voie générale (Bulletin officiel spécial n°1 du 22 janvier 2019) : « Patrimoine génétique et santé : Appréhender de manière critique les conditions de validité d'affirmations lues ou entendues concernant la responsabilité d'un gène ou d'un facteur de l'environnement dans le développement d'une maladie. »
- Le parcours citoyen de l'élève (Bulletin officiel n°25 du 23 juin 2016) : « compréhension des mécanismes du traitement et de la fabrication de l'information et de ses enjeux, politiques, économiques et sociétaux »

Séquence (Bien qu'il s'agisse de présenter une seule séance, il est tout à fait possible de montrer dans quelle séquence elle s'inscrit)

Séance 1 : les caractéristiques d'un article de vulgarisation scientifique

Séance 2 : recherche d'informations sur le lien entre facteurs environnementaux et certaines maladies et évaluation de l'information

Séance 3 : rédaction des articles de vulgarisation scientifique

Propositions pour la séance 1 : les caractéristiques d'un article de vulgarisation scientifique

Éléments de préparation de la séance :

Le professeur documentaliste et le professeur de Sciences de la Vie et de la Terre ont sélectionné plusieurs types d'articles (articles de vulgarisation issus de la presse scientifique, articles d'actualité issus de la presse quotidienne, articles scientifiques issus de revues spécialisées en ligne) présents dans

le fonds documentaire du CDI ou reçus dans le cadre de la Semaine de la Presse et des Médias dans l'École.

Une difficulté : trouver des articles scientifiques en langue française compréhensibles par des élèves de première.

Accroche et lancement de la séance :

Les professeurs présentent les objectifs de la séquence (publication d'un article dans le journal du lycée).

Le professeur de discipline apporte des éléments de contexte sur le thème choisi (sujet complexe conduisant souvent à la controverse ou à la désinformation).

Le professeur documentaliste présente les objectifs de la séance : identifier les caractéristiques d'un article de vulgarisation scientifique.

Temps 1

En groupe classe :

Recueil des représentations : les élèves connaissent-ils les différents types de publications scientifiques ? ce qu'est la vulgarisation scientifique ? où trouver des articles de vulgarisation scientifique ? qui écrit ces articles (journaliste ou scientifique) ?

Faire émerger la notion de presse scientifique et présenter les périodiques scientifiques issus du fonds documentaire ou du panel reçu pendant la SPME.

Temps 2

En groupe de 3 :

A partir d'une sélection d'articles, exercice de comparaison de 3 articles : vulgarisation, presse d'actualité, scientifique. Les élèves complètent une grille d'observation avec des éléments sur le fond (5W ou pas, respect de la démarche scientifique) et sur la forme (écriture journalistique, titre, chapô, etc.)

Chaque groupe complète un pad commun afin de créer un document de synthèse sur les caractéristiques d'un article de vulgarisation scientifique.

Temps 3

En groupe classe :

Retour oral sur les caractéristiques d'un article de vulgarisation scientifique à partir du document de synthèse qui sera réinvesti en séance 3.

Conclusion de la séance

Les enseignants institutionnalisent la notion de vulgarisation scientifique et introduisent les notions de ligne éditoriale et public cible : chaque publication est adaptée à un lectorat spécifique.

Evaluation

Évaluation formative sur la séance avec Grille d'observation : Appréhender et analyser de l'information.

L'article rédigé en fin de séquence fera l'objet d'une évaluation sommative.

Corpus et éléments de traitement documentaire :

Bibliographie indicative

Vulgarisation. In *Wikipédia* [en ligne] [consulté le 04 juillet 2022]. Disponible sur <https://fr.wikipedia.org/wiki/Vulgarisation>

Laugier, Delphine. *Traitement médiatique de l'information scientifique : l'exemple des neutrinos* [en ligne]. In *Dossier pédagogique de la SPME 2020*. CLEMI, 2020 [consulté le 04 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.clemi.fr/fr/ressources/nos-ressources-pedagogiques/ressources-pedagogiques/traitement-mediaticque-de-linformation-scientifique-lexemple-des-neutrinos.html>

Sélection de 3 articles à comparer :

Guignot, Caroline. *Nanomédicaments : Les acides nucléiques thérapeutiques, du cancer à la Covid-19* [en ligne]. In INSERM. *Le magazine de l'INSERM* n°49, avril 2021 [consulté le 04 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.inserm.fr/actualite/nanomedicaments-acides-nucleiques-therapeutiques-cancer-covid-19/>

Veyrieras, Jean-Baptiste. *La révolution ARN : ça va tout changer !* In *Epsilon* n°2, 01 aout 2021, pp 69-72.

Pasco, Anthony. *Angers. Elle élabore un « nano médicament » contre le cancer du foie* [en ligne]. In *Ouest France*, 18 février 2021 [consulté le 04 juillet 2022]. Disponible sur <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/maine-et-loire/angers-elle-elabore-un-nano-medicament-contre-le-cancer-du-foie-f402ceae-6bba-11eb-a586-d62d393676f2>

Traitement documentaire :

Document 1 :

Guignot, Caroline. *Nanomédicaments : Les acides nucléiques thérapeutiques, du cancer à la Covid-19* [en ligne]. In INSERM. *Le magazine de l'INSERM* n°49, avril 2021 [consulté le 04 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.inserm.fr/actualite/nanomedicaments-acides-nucleiques-therapeutiques-cancer-covid-19/>

Résumé :

Les acides nucléiques thérapeutiques, développés récemment, pourraient rapidement aboutir à des nanomédicaments contre la pandémie de Covid-19.

Descripteurs Motbis : pharmacorésistance [MT] - pharmacologie [TG] - médicament [TA]

Document 2 :

Veyrieras, Jean-Baptiste. *La révolution ARN : ça va tout changer !* In *Epsilon* n°2, 01 aout 2021, pp 68-72.

Résumé : description du fonctionnement de la technologie ARN, des maladies qu'elle contribue à soigner et de ses futures utilisations possibles.

Descripteurs Motbis : Vaccin [MT] - produit pharmaceutique [TG] - vaccination [TA]

3. L'épreuve 2 d'admission : l'entretien

La session 2022 est marquée par l'introduction d'une nouvelle épreuve d'admission commune à tous les CAPES externes. Elle souligne que devenir professeur marque un engagement au sein d'un service public, avec l'entrée dans un statut qui confère des droits et soumet à des devoirs. En cohérence avec les missions communes à tous les professeurs et conseillers principaux d'éducation, elle vise à marquer la responsabilité de tous de porter et de faire partager les valeurs de notre République. Le cœur de l'épreuve n'est donc pas la maîtrise d'une spécialité, pour autant il interroge l'aspirant professeur sur des dimensions essentielles de son futur métier. En outre, cette épreuve repose largement sur la prise en compte du parcours spécifique de chaque candidat et sur la façon dont il en tire parti pour exposer ses motivations à devenir professeur et à exercer dans une spécialité ou discipline précise, ici la documentation.

Le jury a bien pris en compte la nouveauté de cette épreuve lors de la définition des attendus communs à toutes les commissions. Un important travail de préparation et d'harmonisation a permis de s'assurer d'une évaluation équitable de tous les candidats. En outre, comme pour l'ensemble des épreuves d'admission, le jury a veillé à placer les candidats dans des conditions optimales de façon à ce que chacun puisse donner le meilleur durant les 35 minutes d'interrogation. Pour autant, cette bienveillance n'a pas exclu un questionnement et une évaluation exigeants. Ils trouvent leur justification dans la responsabilité confiée au jury de déterminer ceux, parmi les candidats, qui seront en responsabilité d'élèves à la rentrée scolaire prochaine.

Quelques données relatives aux prestations des candidats démontrent que la majorité d'entre eux ont préparé sérieusement cette épreuve et en ont compris les attendus.

Résultats de l'épreuve d'entretien session 2022

	CAPES	CAFEP
MOYENNE	11.91	9.63
NOMBRE DE CANDIDATS AYANT OBTENU UNE NOTE ≥ 10	122	11
NOMBRE DE CANDIDATS AYANT OBTENU UNE NOTE ≤ 5	11	5

Au regard de la nouveauté de l'épreuve et des interrogations qu'elle peut encore susciter, ce rapport s'attachera à développer :

- Une analyse du texte réglementaire mise en regard des prestations des candidats ;
- Un bilan et des conseils aux candidats ;
- Trois sujets en présentant des axes de traitement, ainsi que de questionnements par le jury.

3.1. Le texte réglementaire et son analyse

Pour cette épreuve les candidats ne disposent pas de temps de préparation.

La question de la motivation interroge le parcours, quel qu'il soit, qui a conduit le candidat à se présenter au concours ; sa capacité à identifier les compétences acquises transférables pour mener à bien les missions d'un professeur ; sa compréhension de l'engagement, de la posture que les responsabilités qui lui seront confiées impliquent.

L'épreuve d'entretien avec le jury, mentionnée à l'article 7, porte sur la **motivation du candidat** et son **aptitude à se projeter** dans le métier de professeur ou CPE au sein du **service public de l'éducation**.

Il s'agit d'un concours externe donc il n'est pas attendu du candidat une maîtrise que seul un professionnel aguerri pourrait avoir acquise. Pour autant, sa prestation doit rendre compte d'un travail approfondi de préparation qui lui a permis d'acquérir une connaissance des textes, d'observer et d'analyser des situations, d'échanger avec des professionnels et ainsi de se projeter dans ses futures missions et la posture qu'elles supposent.

La notion de service public doit être comprise et ses implications appréhendées au travers des textes relatifs aux droits et devoirs du fonctionnaire, de son positionnement dans l'organisation du système éducatif et de l'EPL, aux référentiels métier [Bulletin officiel n° 30 du 25 juillet 2013](#)

Les attendus développés dans cette analyse de la première phrase du texte régissant l'épreuve ont été un fil conducteur des interrogations, sous des formes qui se sont déclinées selon les caractéristiques et modalités propres à chacune des deux parties de l'épreuve. Néanmoins, l'analyse des prestations des candidats appelle d'ores et déjà quelques observations :

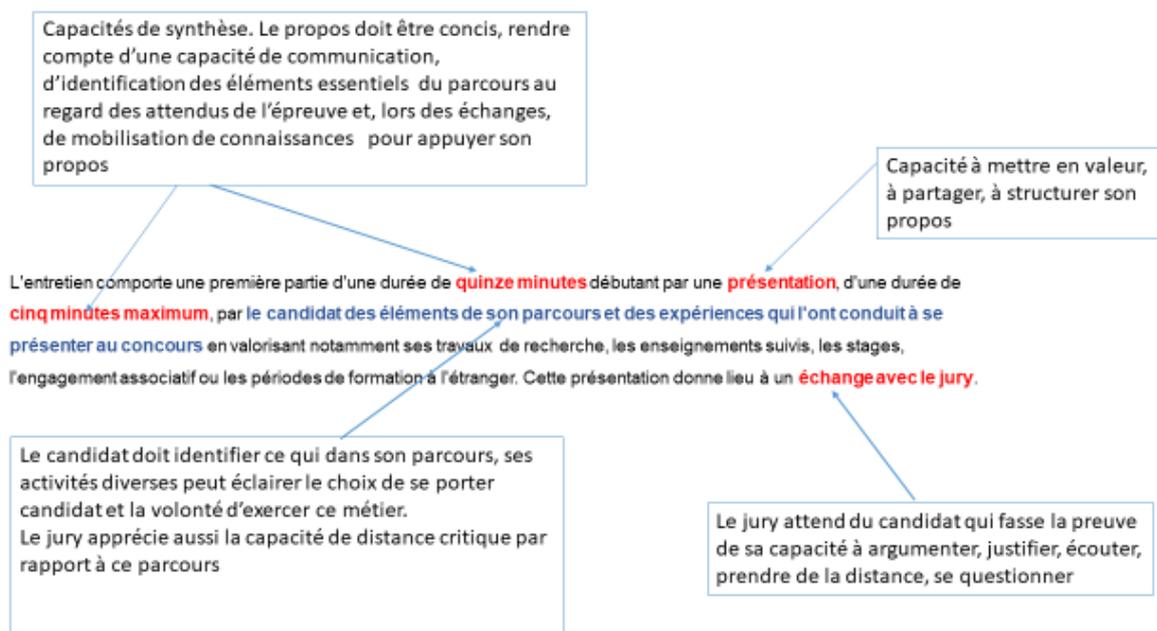
Points forts des candidats auditionnés :

- La plupart des candidats se sont préparés à cette épreuve, sur la forme, ils ont dans leur très grande majorité :
 - utilisé un registre de langue adapté ;
 - su se montrer à l'écoute de la commission et entrer dans l'échange malgré un stress compréhensible en situation d'oral de concours ;
 - respecté le cadre de l'épreuve.

Ce qui a pénalisé les candidats :

- Les propos, lors de l'exposé et/ou de l'échange, révèlent une compréhension incertaine de concepts clés (par exemple service public, neutralité /laïcité) et une difficulté à établir un lien entre une définition et la présentation d'expériences vécues ou observées ;
- De nombreux candidats éprouvent des difficultés à prendre du recul et à mobiliser des connaissances pour conduire une analyse qui leur permette de dépasser la simple description d'une situation observée ou d'une expérience vécue ;
- Une connaissance insuffisante de l'EPL, de ses instances et de son organisation.

La première partie de l'épreuve :



Chaque commission dispose des fiches individuelles des candidats interrogés. Si elles ne sont pas évaluées, elles permettent aux membres du jury une première approche du parcours du candidat, des compétences qu'il a pu acquérir, de la manière dont son projet s'est construit. Ces fiches sont également un support pour préparer le questionnement au cours de l'entretien. Les candidats sont invités à les renseigner avec soin.

Les présentations ont très majoritairement été préparées soigneusement par les candidats. Néanmoins, sans doute sous l'effet du stress, beaucoup n'ont pas utilisé pleinement les cinq minutes dont ils disposaient pour développer leurs motivations et les points saillants de leur parcours. Aucune pénalisation en termes de note n'a été appliquée lorsque l'intégralité du temps n'a pas été utilisée, la durée consacrée aux questions a été allongée pour respecter les 15 minutes allouées à cette première partie de l'entretien. Il convient cependant de souligner qu'en n'utilisant pas les cinq minutes dont ils disposent, les candidats se privent de l'opportunité de valoriser leur parcours et leur capacité d'analyse des compétences acquises qui seront transférables dans leurs futures missions.

La présentation ne vise pas l'exhaustivité, le candidat est invité à identifier dans son parcours les éléments susceptibles d'éclairer le jury sur son cheminement et ses motivations. Les candidats dont la prestation a été particulièrement remarquée ont su susciter l'intérêt par les qualités de communication manifestées, le choix des axes développés, la transposition de compétences acquises au fil de leur parcours au service du métier de professeur marquant ainsi une certaine prise de recul.

Les candidats ne disposaient pas de support pour leur exposé, ce qui offrait l'occasion de démontrer des capacités de communication attendues de tout professeur. En revanche, les exposés récités, qui plus est sur un ton linéaire, un contenu parfois impersonnel, ont desservi les candidats. Sur le fond, l'explicitation des motivations est souvent restée limitée à des propos convenus sans témoigner d'une réelle réflexion ni d'une appréhension de la diversité des missions d'un professeur documentaliste et de la posture qu'elles induisent.

Les profils de candidats sont très différents, le jury n'a pas d'exigence quant à un type de parcours particulier ou à des activités spécifiques, mais le candidat doit faire la preuve d'un cheminement et

d'une préparation qui permettent de répondre aux attendus généraux du concours et de l'épreuve développés précédemment et à la question : pourquoi devenir professeur documentaliste ?

Les candidats ayant le mieux réussi cette partie de l'épreuve ont conjugué :

- Transmission de la motivation ;
- Enthousiasme, dynamisme, sincérité ;
- Ecoute, langage corporel adapté ;
- Présentation d'expériences originales ;
- Référence à la hiérarchie, aux partenaires, au travail en équipe dans les situations présentées.

Les candidats en difficulté n'ont pas su exprimer clairement leurs motivations. Certaines prestations semblent ne pas être préparées sur cet aspect précis.

Certains candidats ont présenté leur parcours :

- Par un exposé appris par cœur ;
- De façon chronologique, sans mise en perspective ;
- Pour certains candidats en reconversion professionnelle, une difficulté à établir un lien entre leur parcours précédent et leur volonté de devenir professeur documentaliste. Une difficulté pour eux à évaluer leurs compétences transférables dans le milieu scolaire ;
- D'autres ne parviennent pas à extraire de leur parcours universitaire et de leurs expériences professionnelles les compétences transférables attendues chez un professeur documentaliste. Ou à identifier les expériences significatives méritant d'être accentuées à l'oral.

La seconde partie de l'épreuve

Il appartient au candidat de mobiliser sa connaissance du cadre réglementaire, de la déontologie du fonctionnaire, des exigences du service public d'éducation pour dépasser la simple description des actions qu'il envisage de mettre en œuvre.

Le candidat doit faire la preuve de sa capacité à réagir, à analyser une situation en mobilisant ses connaissances et expériences ; à apporter une réponse concise mais précise rendant compte d'une compréhension des enjeux de la situation, dans toute leur diversité.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de **vingt minutes**, doit permettre au jury, au travers de **deux mises en situation professionnelle**, l'une d'**enseignement**, la seconde en lien avec la **vie scolaire**, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

Cette seconde mise en situation vise à évaluer la compréhension par le candidat de l'inscription du professeur dans un collectif, une chaîne hiérarchique, une réglementation qui sont à la fois le cadre qui délimite ses possibilités d'action et des ressources qui rendent possible le plein exercice des missions et le sécurise. Elles rappellent aussi que les missions du professeur ne se limitent pas au cadre de la classe, du temps de cours ou du CDI.

Cette mise en situation sollicite le cœur même de l'enseignement et plus largement des situations qui peuvent découler des missions spécifiques des professeurs documentalistes. Toutefois, cette épreuve ne vise pas la vérification des connaissances scientifiques liées à la spécialité.

Faire siennes : comprendre, adhérer, respecter, porter, incarner

- **s'approprier** les **valeurs de la République**, dont la laïcité, et les **exigences du service public** (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- **faire connaître et faire partager** ces valeurs et exigences.

Connaitre, repérer les entrées offertes par les enseignements, les situations pédagogiques et éducatives
Mettre en pratique dans ses propres comportements, propos, réactions
Expliquer le sens et les enjeux

Lors de cette partie de l'entretien, le candidat doit faire la preuve de compétences professionnelles en cours d'acquisition. Celles-ci ont pu se construire au fil de la préparation du concours par l'observation, les échanges avec des professionnels exerçant au sein d'un établissement scolaire, les premières mises en situation dont la possibilité est offerte par des stages ou une première mise en responsabilité permise par une formation en alternance. L'épreuve interroge le futur professeur documentaliste au travers de situations professionnelles plus spécifiques au professeur documentaliste (première mise en situation) ou commune à tous les professeurs et personnels d'éducation (seconde mise en situation).

Il est attendu du candidat qu'il :

- Analyse et traite des situations professionnelles donc qu'il en comprenne les enjeux ;
- Fasse preuve de réactivité en apportant une réponse adaptée, de bon sens, répondant aux exigences du service public, du cadre déontologique et éthique, et des missions des professeurs et personnels d'éducation ;
- Mobilise des connaissances pour justifier ses choix, apporter une réponse argumentée qui dépasse la seule proposition d'actions immédiates. Ces connaissances peuvent notamment relever :
 - Du cadre réglementaire, déontologique et institutionnel, des exigences du service public de l'éducation ;
 - De l'organisation de l'EPL, de sa structure hiérarchique et des composantes collectives que constitue la communauté éducative, de ses instances ;
 - Des expériences vécues ou observées.

Les mises en situation sont des exercices exigeants qui nécessitent une préparation dans deux directions :

- Mobiliser des connaissances et proposer des réponses pragmatiques adaptées en lien avec les acteurs d'un EPL ;
- Maîtriser un timing rapide (prise de connaissance de la situation, élaboration de la réponse, formulation et échanges).

Lors des mises en situation, le jury a apprécié que certains candidats aient contextualisé en faisant preuve d'une analyse approfondie de la situation proposée (lien avec l'actualité du système éducatif ou en lien avec les programmes scolaires). Les candidats qui ont réussi ont :

- convoqué les principes et valeurs mis en jeu avec pertinence ;
- pensé aux acteurs avec qui collaborer, notamment au chef d'établissement ; aux instances à consulter ; au rôle à tenir envers les parents d'élève ;
- fait preuve de discernement et de pragmatisme sans vouloir tout résoudre, et ont été capables d'imaginer des solutions pertinentes ;
- intégré des propositions à court, moyen et long terme en évitant un catalogue qui signe l'absence d'une prise en compte d'un contexte propre à l'établissement ou d'un diagnostic précis.

3.2. Bilan et conseils aux candidats

L'analyse des prestations des candidats de cette première session permet de réaffirmer et de préciser les attendus de l'épreuve, auxquels les meilleurs candidats ont su répondre, tout en soulignant ce qui a fait défaut à ceux qui ont le moins bien réussi.

Le candidat doit être en mesure de se **positionner en tant que cadre A de la fonction publique en responsabilité d'élèves**. Au-delà des missions spécifiques du professeur documentaliste, les meilleures prestations sont celles qui ont abordé les questions et les mises en situation sous l'angle des missions communes à tous les professeurs et personnels d'éducation, du statut de fonctionnaire, d'un membre d'une communauté éducative. Les candidats ont su prouver qu'ils comprenaient les responsabilités qui seront les leurs, mais aussi qu'ils les exerceront dans un cadre qui constitue une ressource.

Ce qui suppose :

- **Une compréhension de ce qui signifie et impose le devoir d'incarner les valeurs de la République.** Il s'agit de comprendre les concepts, le cadre réglementaire dans lequel ils s'appliquent, de les partager pour être en mesure de les porter. En conséquence, une définition maîtrisée doit se décliner dans la capacité du candidat à l'inscrire dans sa posture et sa pratique, à comprendre les enjeux.
- **Une connaissance des droits et devoirs du fonctionnaire.** Bien entendu, le jury n'attend pas une connaissance précise et exhaustive du code de la fonction publique et du code de l'éducation. Toutefois, le candidat doit faire la preuve de sa connaissance des règles fondamentales qui devront guider son action au quotidien.

Par exemple : dans une situation où des parents d'élèves contestent les choix d'acquisition opérés par le professeur documentaliste au motif qu'ils seraient porteurs d'une idéologie politique, le candidat doit pouvoir se référer aussi bien à l'obligation de neutralité qui s'impose à tout fonctionnaire qu'à la liberté pédagogique dont dispose chaque professeur. Mais citer ces termes, comme d'autres, ne suffit à répondre à l'attente du jury. La préparation du concours doit mettre le candidat en capacité de les expliciter et de les mobiliser à bon escient.

- **La connaissance du cadre administratif de travail du professeur, notamment de l'EPL - dans ses différentes configurations - et de ses instances.**

Par exemple : dans une situation où des lycéens sollicitent une aide pour engager une action solidaire, le candidat doit penser à mobiliser des instances telles que le CVL, à faire référence au chef d'établissement, etc.

De ce point de vue, il est particulièrement regrettable que des candidats ne mentionnent pas (ou trop tardivement) les personnels de direction ou encore le personnel administratif, technique, social ou de santé, ce qui témoigne de connaissances très lacunaires et interroge sur le profit qu'ils ont pu tirer de leurs observations en établissement.

- **La perception de l'environnement professionnel dans lequel le futur professeur est appelé à exercer : chaîne hiérarchique et personnels composant la communauté éducative afin notamment d'identifier les relais sur lesquels s'appuyer, les partenariats à nouer**

Par exemple : face à une situation de harcèlement certains candidats ne proposent que des actions menées par le professeur de manière isolée au sein de l'établissement, imaginant sans doute et à tort qu'ils pourront, voire devront, résoudre seuls la situation. Ils montrent ainsi qu'ils n'ont pas perçu la nécessité d'un travail partenarial et le devoir d'information ou pas identifié les interlocuteurs incontournables.

○ **La connaissance des élèves dans leur diversité, notamment de leurs processus d'apprentissage, de leur psychologie**

Par exemple : dans une situation concernant des relations avec un élève de sixième la réponse à apporter ne sera pas forcément la même que s'il s'agit d'un jeune adulte en cycle terminal ou en BTS.

Certains candidats ont fait preuve d'un manque total de réalisme dans les possibles mises en œuvre des solutions à apporter. Quelques réponses se sont même révélées de nature à mettre les élèves en danger et le professeur en situation de faute professionnelle.

La durée de l'épreuve est courte et elle est rythmée par les différents temps que constituent la présentation, les mises en situation et les échanges. Comme pour toutes les épreuves, la clarté du propos, la qualité de l'expression (maîtriser la langue française à des fins de communication) sont des éléments pris en compte dans l'évaluation de la prestation. Certains candidats ont été fortement sanctionnés en raison de l'emploi d'un vocabulaire trop familier, voire incorrect, qui n'a pas sa place lorsqu'il s'agit de recruter de futurs enseignants. En outre, le jury apprécie la précision du propos qui témoigne de qualités de communication, mais aussi de connaissances maîtrisées, par exemple « punition » et « sanction » ne sont pas synonymes et ne relèvent pas du même champ d'application.

Cette épreuve est aussi un temps d'échange entre le candidat et les membres de la commission. Les questions ou suggestions des membres du jury se construisent aussi au regard des propos du candidat pour l'amener à réfléchir, analyser, approfondir, nuancer ses affirmations ou ses propositions. Être à l'écoute du jury peut permettre de rattraper une prestation mal engagée.

D'une façon générale, les meilleures prestations sont celles durant lesquelles les candidats ont su établir un lien entre les expériences vécues et/ou observées et les missions/droits et devoirs du professeur. Une analyse approfondie des situations observées ou vécues à l'occasion des stages et des échanges avec des professionnels de missions variées est un atout indéniable.

Les candidats en réussite ont su adopter une posture qui donne confiance dans leur capacité à prendre en charge la responsabilité d'élèves dès la rentrée scolaire 2022.

3.3. Des exemples de mises en situation soumises aux candidats

Mises en situation « de type 1 »

- Vous êtes professeur documentaliste dans un collège, à la fin d'une séance de cours au CDI vous surprenez un élève en train de glisser le casque audio d'un poste informatique du CDI dans son sac.
- Vous êtes professeur documentaliste dans un lycée, vous surprenez un élève détériorant l'ouvrage d'un auteur dont il conteste les orientations politiques.

- Vous êtes professeur documentaliste dans un lycée, des élèves de première vous demandent d'abonner le CDI à une revue dont les positions politiques sont marquées.
- Vous êtes professeur documentaliste dans un lycée, lors d'une séance de préparation d'une exposition sur le génocide arménien au CDI des élèves refusent de participer au travail de la classe. Ils réfutent l'emploi du terme de génocide.
- Vous êtes professeur documentaliste dans un collège. Des parents se plaignent de vos pratiques d'évaluation différenciée. Selon eux, leur enfant aurait eu un meilleur résultat d'évaluation si un autre sujet lui avait été donné.

Mises en situation « de type 2 »

- Vous êtes professeur documentaliste dans un lycée, un élève vous informe des difficultés familiales et de l'intention de fuguer d'une camarade de classe qui s'est confiée à lui, en lui demandant de garder le secret.
- Vous êtes professeur documentaliste dans un lycée, trois élèves se confient à vous et se plaignent des propos racistes tenus à leur encontre de façon récurrente durant les récréations par des élèves d'une autre classe.
- Vous êtes professeur documentaliste dans un collège, un parent d'élève vous reproche d'avoir confisqué le téléphone portable de sa fille qui s'en servait dans les couloirs pour l'avertir qu'en l'absence d'un professeur elle quitterait le collège plus tôt.
- Vous participez à la préparation du forum des métiers du collège. Vous sollicitez un chocolatier. Il accepte de présenter les métiers du chocolat et, pour encourager les élèves et leurs familles à venir, vous propose de leur distribuer des bons de réduction valables dans son magasin.

Trois exemples de mises en situation sont développés ci-dessous de façon à présenter des entrées possibles pour les analyser. Les éléments de réponse développés à partir de ces trois exemples ne sont ni exhaustifs ni limitatifs, ils visent à illustrer ce qu'un candidat peut mobiliser pour appuyer son analyse, mais aussi ce qui peut être convoqué via les questions des membres de la commission. Pour chacune des mises en situation, les compétences, valeurs et principes mobilisés sont cités, il appartient au candidat d'en expliciter le sens et ce qui motive la référence qui y est faite.

3.3.1. Exemple de mise en situation numéro 1

Vous êtes professeur documentaliste dans un lycée, à l'occasion d'une séance avec une classe vous constatez qu'un petit groupe d'élèves exerce une pression sur le reste de la classe et empêche systématiquement la prise de parole des autres élèves.

Analyse de la situation :

Pour le professeur l'enjeu est dans l'immédiat de rétablir un fonctionnement du groupe classe qui exclut toute forme de violence entre pairs et garantit les meilleures conditions de travail, d'apprentissage et de vie au sein du lycée pour chaque élève. Il s'agit aussi pour le professeur de créer les conditions de mise en œuvre de son enseignement et d'affirmer son autorité.

Les compétences mobilisées⁵ :

En premier lieu :

C6 : Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

Mais aussi :

C1 : Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.

C3 : 3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

Les valeurs et principes convoqués :

- Fraternité, respect d'autrui
- Egalité
- Liberté d'expression
- Respect du règlement intérieur de l'établissement

Quelques pistes d'action possibles

Dans l'immédiat :

- Protéger les élèves soumis à une pression et neutraliser ceux qui cherchent à l'exercer :
 - Réaffirmer le droit à la parole de chacun
 - Organiser les activités de façon à favoriser la prise de parole
- Rétablir une situation de travail et d'apprentissage sereine : réaménager l'organisation et le placement des élèves dans l'espace, mettre les élèves en activité.

Après la séance :

- Avec les élèves exerçant la pression
 - Rappeler le cadre et les règles relatives au respect d'autrui
 - Comprendre : demander des explications sur le comportement
- Mobiliser les relais pour inscrire son action dans un cadre collectif (professeur principal, CPE, plus largement équipe pédagogique, direction de l'établissement) de façon à
 - Informer

⁵ Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013.

- Voir s'il s'agit d'un comportement isolé ou déjà repéré par d'autres collègues, en comprendre les causes et/ou les mécanismes
- Envisager les suites possibles pour les élèves exerçant une pression sur les autres (information aux parents, rappel du règlement intérieur, mesures éducatives, suivi, sanctions...)

Au-delà :

- Envisager les actions possibles destinées à rétablir durablement un climat serein au sein de la classe et à créer du lien en rendant les élèves acteurs (cadre du parcours citoyen, dispositifs pédagogiques et éducatifs valorisant la coopération...)

3.3.2. Exemple de mise en situation numéro 2

Vous êtes professeur documentaliste dans un collège, des parents vous accusent de mettre à disposition des élèves des ouvrages d'auteurs donnant une image systématiquement dévalorisante des femmes.

Compétences mobilisées

C1 : Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.

D 3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement.⁶

Valeurs et principes convoqués - Cadre réglementaire

La liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection.⁷

Sous l'autorité du chef d'établissement, le professeur documentaliste est responsable du CDI, du fonds documentaire, de son enrichissement, de son organisation et de son exploitation.⁸

Liberté d'opinion⁹ du fonctionnaire

Liberté d'expression et obligation de neutralité¹⁰

Analyse de la situation

Pour le professeur documentaliste il s'agit de comprendre et désamorcer cette contestation.

- Identifier l'origine de l'accusation :
 - Qui ? parents « isolés » ou collectif ? Si collectif est-il organisé (association représentative des parents d'élèves ?) ;

⁶ Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013.

⁷ Article L912-1-1 du code de l'éducation

⁸ Circulaire n° 2017-051 du 28-3-2017

⁹ Article 6 de la loi du 13 juillet 1983

¹⁰ loi du 13 juillet 1983.

- Ce qui peut susciter l'accusation : auteurs et ouvrages incriminés.
- Informer le chef d'établissement en tant que supérieur hiérarchique sous l'autorité duquel le professeur documentaliste rédige son projet de politique documentaire et envisager avec lui les modalités de réponses à cette accusation.
- Préparer les éléments et modalités de réponse :
 - Explicitation du système de gestion d'un fonds documentaire, des principes et de l'organisation qui guident le choix des ouvrages (principe d'équilibre, programmes...);
 - Donner accès au catalogue.
- Recevoir les parents ou leurs représentants avec le chef d'établissement ou son adjoint.
- Envisager le travail à mener avec les élèves et, le cas échéant, avec l'équipe enseignante.

3.3.3. Exemple de mise en situation numéro 3

Vous êtes professeur documentaliste dans un lycée un élève vous exprime son mal-être, il est victime de moqueries, de violences verbales et est mis à l'écart par les élèves de sa classe.

Exemple de mise en situation numéro 3

Vous êtes professeur documentaliste dans un lycée un élève vous exprime son mal-être, il est victime de moqueries, de violences verbales et est mis à l'écart par les élèves de sa classe.

Enjeu : il s'agit pour le professeur d'exercer son devoir de protection de l'élève sans pour autant la prendre seul en charge. Ce qui suppose de :

- Recueillir la parole de l'élève (ce qui suppose bienveillance, tact et écoute), préserver la confiance qu'il lui a accordée, l'informer des suites qu'il va engager pour le protéger et faire cesser la situation.
- En référer au chef d'établissement ou à son adjoint qui pourront : organiser la protection de l'élève, d'identifier les responsables, d'établir les faits et, le cas échéant, d'engager une procédure judiciaire et d'envisager les sanctions à prendre vis-à-vis des responsables, les mesures à prendre pour restaurer un climat serein.
- Passer le relais aux interlocuteurs au sein de l'établissement en capacité:
 - D'accompagner l'élève victime et de mettre en œuvre les mesures qui lui permettront de poursuivre sa scolarité dans un climat serein : CPE, PsyEN, infirmier, professeur principal, référent harcèlement ;
 - D'alerter les familles des élèves concernés (auteurs et victime) : personnels de direction, CPE, professeur principal.

Compétences mobilisées

- C2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école ;
- C6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques.

Valeurs et principes convoqués - Cadre réglementaire

- Protection de l'élève - Article 40 du code de procédure pénale¹¹ ;
- Fraternité, vivre ensemble, respect d'autrui ;
- Lutte contre le harcèlement, lutte contre les violences scolaires.

Dispositifs de lutte contre le harcèlement à l'école :

- Ambassadeurs lycées, référent harcèlement, programme pHARe à l'école et au collège ;
- Instances qu'il est possible de mobiliser pour sensibiliser et prévenir le harcèlement : CVL, CHS, CESC...

¹¹ Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs.